

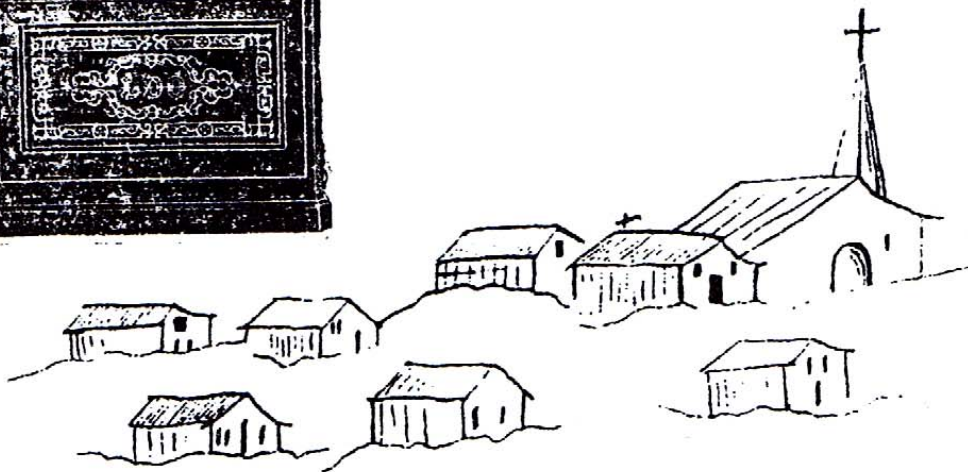
5. Les trois horloges successives de l'église du Lieu

**RÉMY RUDHAT**

**DEUX ÉGLISES**

**TROIS HORLOGES**

**DEUX INCENDIES**



Le Lieu  
1677

**ÉDITIONS LE PÈLERIN**

COLLECTION "JADIS"

NO 68

REMY ROCHAT

DEUX EGLISES...

TROIS HORLOGES...

DEUX INCENDIES!

(Le Lieu 1675 - 1861)

EDITIONS LE PELERIN

1996

## I N T R O D U C T I O N

L'histoire de l'horlogerie combière a été traitée de nombreuses fois et avec un certain succès. Il n'est pas certain cependant que des éléments de cette histoire ne puissent être remis en question, tout au moins dans le détail. Car il apparaît évident que les différents historiens de cette branche ont travaillé plus sur des archives privées que publiques qui pourraient pourtant offrir, de par les listages nombreux qu'elles recèlent, des faits intéressants, à la limite révolutionnaires.

Qui à cet égard a dépouillé les archives de la commune de l'Abbaye ? ou celles du Chenit ? Pour celles du Lieu nous avons effectué une partie du travail lors de nos recherches en vue de la réalisation de l'ouvrage: "Riche et belle histoire de la communauté du Lieu". Bien des faits nouveaux nous ont été révélés. Ainsi il est possible que d'autres horlogers, ce que nous tenterons d'établir dans d'autres publications, aient effectué un apprentissage, en plaine ou dans les montagnes neuchâtelaises, avant ou en même temps tout au moins que Samuel-Olivier Meylan que l'on situe toujours comme le précurseur incontestable de notre horlogerie.

Précurseur ? Il y avait bien longtemps que la grosse horlogerie était connue à la Vallée. La preuve la plus évidente, la plus ancienne, la construction locale en 1675 de l'horloge de l'église du Lieu. C'est l'aventure de celle-ci que nous tenterons de rapporter plus loin. Ces hommes qui s'étaient forgé une habileté propre à créer de gros mouvements d'horlogerie, étaient prêts à foncer dans l'art plus maîtrisable de la petite ou fine horlogerie.



L'histoire de cette grosse horloge qui finira, selon toute probabilité, à la casse au début du XIXe siècle, dans tous les cas délicate et toujours en "patraque", s'inscrit en droite ligne dans notre vie horlogère et industrielle. Elle en fixe de manière irréfutable, non pas les premiers pas, il y avait bien longtemps que l'on roillait le fer par chez nous, mais une époque reculée. Ce qui vint avant nous l'ignorons, ce qui vint après, il faut attendre 62 ans avant de découvrir, en 1737, une seconde fabrication du genre, l'horloge de l'église du Sentier par les frères Moïse et Isaac Golay, et quelque trois ans encore avant que de voir Samuel-Olivier Meylan entrer en apprentissage et contribuer ainsi de façon certaine à offrir à ce coin de terre une industrie qu'elle porterait à sa perfection après des siècles de pratique intensive et de recherches tous azimuts par des créateurs géniaux.

L'horlogerie a fait la prospérité de la Vallée, même si en somme ceux qui la pratiquaient, ils étaient autrefois paysans-horlogers pour la plupart, ne s'enrichissaient guère, tout en nouant néanmoins les deux bouts, l'hiver surtout derrière leurs fenêtres du levant, à limer, à tourner, à polir, à ajuster, à acquérir aussi une mentalité particulière qui demeure.

Mais passons sur ces généralités et revenons à notre grosse horloge. Nous sommes en 1675, un an après que les gens des Charbonnières aient construit ce que l'on pourrait appeler leur salle polyvalente, sur le four du village et comprenant tout ensemble: chapelle ou salle de prière, lieu de réunion, école.

Il est temps pour le Lieu, la capitale, d'avoir l'heure!

*Remy Rocher*



Auguste Piguet écrit:

"L'établissement d'une horloge à la Grande Eglise remonte au 6 mai 1675. Le constructeur de cet instrument fut Me Pierre Guignard du Charroud<sup>1</sup>. Les contributions des bourgeois se montèrent à 199 florins. La bourse communale fit le reste. La "conduite" de l'horloge, d'abord indépendante de la "sonnerie", valut 15 florins au "régent d'escolle" en 1693<sup>1</sup>.

Le professeur Piguet note encore:

"La Petite Eglise disposa d'abord d'une "sablière des heures". Cet appareil primitif fut être remis en état de marche en mars 1709. Une horloge vint s'ajouter à la "sablière" ou la remplaça au cours du même siècle. Les comptes signalent cette horloge en 1763 et 1783<sup>2</sup>.

Or qu'est-ce qu'une sablière ? Le Larousse, dictionnaire encyclopédique, édition de 1994, nous renseigne:

"SABLIÈRE, n. f. Constr. Grosse pièce de charpente posée horizontalement sur l'épaisseur d'un mur dans le même plan que celui-ci et recevant le bas des chevrons de la couverture".

Dans le cas de 1709 (en réalité de 1707), il ne s'agit donc que du remplacement d'une poutre, la sablière qui se trouvait être du côté de l'horloge, et non pas de la remise en état d'un quelconque engin d'horlogerie.

---

1. Auguste Piguet, "La Grande Eglise de la Rochettaz au Lieu", RHV 1945, pp. 188 à 199. Note 3: Ferme et domaine sur une hauteur dominant le village à occident. Une fonderie de fer en grains exista sur cette propriété, au lieu dit en Châtrafeu; voyez plan cadastral, folio 4. Plusieurs générations de Guignard s'y livrèrent à l'industrie. L'un d'eux, Abraham

maître-orologeux" vivait en 1735.

2. Auguste Piguet, "L'église de la Cité, au Lieu", RHV 1944, pp. 204 à 212.

---

Quant à l'horloge signalée dans la première citation, elle fut certes bien construite en 1675, mais trouva alors place dans le clocher de la Petite Eglise et non pas dans la Grande ainsi que le croyait le professeur Piguet. Les pages qui suivent le prouveront amplement. D'ailleurs pourquoi mettre une horloge dans une église, celle de la Rochettaz, placée si loin du village que seuls les gens doués d'une vue exceptionnelle auraient pu y lire l'heure ? Si l'on se fendait chacun d'une certaine somme lors d'une souscription pour la construction d'une horloge, c'était bien pour placer celle-ci au milieu du village où la lecture des heures serait aisée pour chacun, et non pas pour aller la perdre en périphérie!

La construction de cette pendule remonte donc à 1675. Auguste Piguet l'attribue sans autre à Pierre Guignard du Charroud. Le fait que cette famille s'occupa par la suite de la dite horloge pendant près d'un siècle justifie cette précision sans la prouver toutefois de façon irréfutable.

Voyons le texte; extrait du registre A1, des ACL:

*Il est fourni par les Comptes d'oy  
Pierre Guignard Comensans qui loue  
ladite Comensans son à Baply &  
Comensans sonnage <sup>judicieux</sup> le 1675 le  
Cinquiesme mai*



Transcription:

"Il s'est trouvé par les comptes d'honn. Pierre Guignard Gouverneur que lors de laditte Gouvernance Lon à Bapty & construit Lorrolloge du Lieu Lan 1675 Le cinquième mars".

Le manuscrit poursuit:

Il s'ensuit de ceux qui ont contribué  
en leur particulier sans allonger à  
la Communauté fait de fournir en  
général pour le service

Mez. David Aubert à lieu de particulier  
seconde 7 1/2 6

Mez. Moyse Aubert à lieu 7 1/2 6

Mez. Pierre Auguin à lieu 7 1/2 6

Le Sieur Moyse Fournier 7 1/2 6

David Mironlay 7 1/2 6

Mez. Abraham  
Pierre Mironlay & Moyse Mironlay  
ont lieu

Pierre Guignard 7 1/2 6

David Fay Fure 3 1/2 6

Abraham de Courbe 3 1/2 6

Joseph Aubert 6 1/2

Jacques Aubert 1 1/2

Pierre Moylan 2 1/2

Moyse Mironlay Fiffreant 2 1/2

Hypolite Moylan 2 1/2

Jacques Mironlay 1 1/2

Jean fils de Jean  
Guignard

Guignard 1 1/2

62 1/2 6



David Guignard	62 - 6 -
David Raymond	7 ff 67
David nicoulay dit Humbert	3 ff 92
Abel Longeau	1 ff
Moyse Voizat dit Ferrand	3 ff
David Vestheno	2 ff
Pierre son frere	1 ff
Abraham filz son Jonae nicoulay	1 ff
Jean Jacques Guignard Comdit	1 ff
Haroy Guignard son frere	1 ff
Jonae filz de son Isaac Moylan	2 ff
Jacques Humbert	2 ff
David & Abraham Piquet	4 ff
David Moylan	2 ff 9
Joseph Mauriaux	1 ff
Joseph Vestheno	1 ff
Moyse Humbert	2 ff
Jean Care	5 ff
Simoney Humbert	5 ff
Grand Abel nicoulay & David son	
Jean frere	2 ff
Moyse nicoulay dit Jean	1 ff
La femme de son Jonae Humbert	1 ff
Jean Pierre Humbert	1 ff
Moyse Voizat dit Guy homme	1 ff
non' vrand	1 ff
Isaac son de Jacques Guignard	2 ff

Moyse Guignard 2 ff  
 Jeay Jacques Guignard 1 ff  
 Les heritiers de feu Abel Guignard 1 ff  
 Les heritiers de feu David  
 Raymond 1 ff  
 Jacques David d'Espay 3 ff 3rd  
 Pierre d'Espay 1 ff 3rd  
 Jean d'Espay 1 ff 3rd  
 Joseph d'Espay 1 ff 3rd  
 Jacques Gely le heritier  
 de feu Jeay Baptiste Gely 3 ff  
 Pierre fil de feu Guillemin  
 Raymond 1 ff  
 Pierre Raymond Charpentier 1  
 Jacques Auguy 1 ff  
 Pierre Auguy son frere 1 ff  
 Jeay Pierre Auguy 1 ff  
 David Humbert 1 ff  
 Pierre Guignard Commenier 2 ff  
 Pierre fil de feu Jacques Guignard  
 & ses freres 2 ff  
 David Guignard du Canal 1 ff  
 David Guignard Ches. Claude 2 ff 2nd  
 Abraham Lonsant & ses filz 1 ff  
 Jeay Nicoduy dit frere  
 Cornet 1 ff 3rd  
 Joseph son frere 1 ff 3rd  
 Pierre Card 1 ff  
 Les heritiers de feu David Card 2 ff 2nd



Georgy Madergan	154	1 #
Abel nicolay dit Humbert		1 #
Yaguey Joz. fume		1 #
Moyse d'umae fume		1 #
Moyse Moylan		1 #
Les freres de son Jozeph		1 #
Moylan		1 #
Isaac Humbert		1 #
Hyppolite Humbert		1 #
Les freres de son moyse piquez		1 #
Abraham piquez figerand		1 #
Les freres de son Isaac piquez		2 #
Pierre Moylan des maistrs		1 #
David Miquet		1 #
Jozeph piquez		3 #
La femme de son Moyse piquez		2 #
David filz de son Abraham piquez		1 #
Jozeph filz de son Pierre piquez		1 #
Pierre et David Moylan des excoz		2 #
de fines		2 #
Dit Joz		
Georgy Moylan		3 #
David et Pierre Moylan fumez		2 #
Pierre filz de son moyse moylan		1 #
Guillaume Moylan et son filz		3 #
Abraham Moylan banneur		2 #
Guillaume moylan et son filz		1 #
Abraham filz de son Isaac		1 #
Moylan		1 #
Moyse Moylan		1 #

195



Gibbonses

195-1-

Pierre filz de feu Salomon Maylan

David Maylan \_\_\_\_\_ 1777

Simon Maylan \_\_\_\_\_ 1777

Abraham Chenoz \_\_\_\_\_ 1777

Le sus escript billiet a esté y y pour  
Memoire à la posterité fait et compié  
sur l'original en présence d'une  
bonne partie des sieurs Douze ainsi  
fait et copié par moy Joseph Nicoulaz  
Secrétaire au Conseil dudit Lieu

Le sus escript billiet a esté y y mis?  
pour Memoire à la posterité fait et  
compié sur l'original en présence  
d'une bonne partie des Sieurs Douze  
ainsi fait et copié par moy  
Joseph Nicoulaz secrétaire au  
Conseil dudit Lieu.

Transcription du début manuscrit de la page 9  
S'ensuit donc ceux qui ont contribués en  
leur particullier sans attoucher à ce que  
La Comaune à fait et fourny en son  
General premièrement:

Liste de ceux qui ont participé financièrement à la construction  
de l'horloge du Lieu en 1675, le cinquième mars.

---

Egrège David Aubert  
Moyse Aubert  
Pierre Lugin  
Le sieur Moyse Reymond  
David Nicoulaz  
Abraham, Pierre et Moyse Nicoulaz  
Pierre Guignard  
David son frère  
Bastian LeCoultre  
Joseph Aubert  
Jaques Aubert  
Pierre Meylan  
Moyse Nicoulaz tisserand  
Hypolitte Meylan  
Jaques Nicoulaz  
Isaac fils de feu Noé Guignard  
David Guignard  
David Reymond  
David Nicoulaz dit Humbert  
Abel Lonchamp  
Moyse Rochat tisserand  
David Ethenoz  
Pierre son frère  
Abraham fils de feu Jonas Nicoulaz  
Jean Jaques Guignard  
Aaron Guignard son frère  
Jonas fils de feu Isaac Meylan  
Jaques Humberst  
David et Abraham Piguet  
David Meylan  
Joseph Maréchaux  
Joseph Ethenoz  
Moyse Humberst  
Jean Cart  
Siméon Humberst  
Grand Abel Nicoulaz et David son beau-frère  
Moyse Nicoulaz régeant  
La veuve de feu Jonas Humberst  
Jean Pierre Humberst  
Moyse Rochat dit bonhomme  
Noé Viande  
Isaac soit de Jaques Guignard  
Moyse Guignard  
Jean Jaques Guignard  
Les héritiers de feu Abel Guignard  
Les héritiers de feu David Reymond  
Jaques David Despraz  
Pierre Despraz  
Jonas Despraz  
Josué Despraz  
Jaques Golay et les héritiers de feu Jean Baptiste Golay  
Pierre fils de feu Guillaume Reymond  
Pierre Reymond charpentier

Jaques Lugrin  
Pierre Lugrin son frère  
Jean Pierre Lugrin  
David Humberstet  
Pierre Guignard gouverneur  
Pierre fils de feu Jaques Guignard et ses frères  
David Guignard du Charoux  
David Guignard Chez Claude  
Abraham Lonchamp et ses fils  
Jean Nicoulaz dit Gounettat  
Joseph son frère  
Pierre Cart  
Les héritiers de feu David Cart  
Jean Maréchaux  
Abel Nicoulaz dit Humbert  
Jaques son frère  
Moïse leur frère  
Moïse Meylan  
Les héritiers de feu Joseph Meylan  
Isaac Humberstet  
Les héritiers de feu Moïse Piguet  
Abraham Piguet tisserand  
Les héritiers de feu Isaac Piguet  
Pierre Meylan des Mareyts  
David Migniot  
Joseph Piguet  
La veuve de feu Moïse Piguet  
David fils de feu Abraham Piguet  
Joseph fils de feu Pierre Piguet  
Pierre et David Meylan des Esserts de Rives

#### Séchéy

Jean Meylan  
David et Pierre Meylan frères  
Pierre fils de feu Moïse Meylan  
Guillaume Meylan et ses fils  
Abraham Meylan gouverneur  
Guillaume Meylan et ses fils  
Abraham fils de feu Isaac Meylan  
Moïse Meylan

#### Viffourches

Pierre fils de feu Salomon Meylan  
David Meylan  
Siméon Meylan  
Abraham Clévoz

Liste établie par Joseph Nicoulaz secrétaire au Conseil du  
Lieu.

Oubli, à placer entre Isaac Humberstet et les héritiers de feu  
Moïse Piguet  
Hypolitte Humberstet



L'horloge de 1675 marcha probablement jusqu'en 1691 à la satisfaction des gens du village, bien qu'avec les arrêts inévitables imputables à une construction peut-être relativement primitive, bien qu'en ce domaine il faudrait pouvoir juger de visu. Une question demeure: le constructeur est-il descendu en plaine établir le plan d'un tel engin au vu d'une horloge d'église existante, ou l'a-t-il fabriqué entièrement selon ses propres conceptions ?

En 1691, le samedi 9 mai, incendie du four, de la salle sus-jacente soit petite église et de son clocher où était l'horloge<sup>1</sup>. qualifiée encore à l'époque de toute neuve<sup>1</sup>.

On sait que les archives de la commune et de la Vallée disparurent dans les flammes par la même occasion.

Qu'en fut-il réellement de l'horloge ? La chronique dit:

"A cause de la promptitude et grande vehemence du feu non plus Les fenestres dud(dit) Baptiment ny La Chaire et Lorrologe qui a esté tout fracassé..." 2.

Il n'est pas certain toutefois que celle-ci ait été définitivement hors d'usage. L'incendie fut relativement limité. Il est possible que le mouvement ait pu être réparé et reprendre ainsi du service. Il n'est fait mention nulle part dans les comptes de la commune d'une nouvelle souscription pour l'achat d'une horloge neuve. D'autre part, dans une supplique de 1697 pour obtenir quelque aide de la part de LL.EE pour l'entretien de la cure et de l'église, si l'on parle

---

1. Un incendie au Lieu en 1691, Editions Le Pèlerin, 1994. 2. Idem.

du temple du Lieu consumé par un incendie en 1690 (on se trompe déjà d'une année!) et d'une cloche "Gastée", il n'est pas question d'une horloge à refaire. Précisons en passant qu'à l'époque on dit toujours un horloge, plutôt un horologe ou encore orologe, et non pas une horloge.

Supposons donc notre horloge de 1675, la première en service de toute la Vallée, remise en état après l'incendie de 1691 et offrant de nouveau l'heure aux habitants du Lieu.

Les comptes et procès-verbaux nous renseignent sur les avatars de ce vénérable mécanisme souvent en panne. Nous ne donnerons naturellement ici que les faits les plus saillants.

Le 26 novembre 1696 Abraham Guignard du Charroud a raccommoqué l'horloge et refait une roue.

On se souvient que le constructeur supposé de celle-ci était Pierre Guignard de ces mêmes maisons foraines. La tradition se poursuivrait donc avec les fils ou les neveux. Elle durera encore, comme nous le verrons, tout au long du XVIIIe siècle.

On achète une bouteille de fer blanc pour mettre l'huile d'olive pour graisser l'horloge en 1697.

C'est le régent d'école Nicoulaz qui, en 1695, s'occupe de la gouvernance de l'horloge. 75 florins pour son enseignement plus cette charge. La sommerie des cloches semble encore être attribuée à un second serviteur de la commune.

En 1708, c'est toujours le régent d'école



Nicoulaz qui s'occupe de l'horloge. On lui a toutefois adjoint la sonnerie des cloches. Le tout, avec son enseignement, 100 florins.

L'huile d'olive doit laisser des dépôts considérables dans les rouages qui, à la longue, gênent le bon fonctionnement du mécanisme. Savez-vous comment l'on procède pour le grand nettoyage d'une fois tous les dix ans ? On démonte entièrement le mécanisme, on le cuit et on le remonte. Mais l'opération coûte cher. Ainsi pour ce fait, Abraham Guignard reçoit 40 florins en 1712.

La chambre de l'horloge mérite souvent réparation, autant ou presque que le clocher de l'église qui réclame en masse encelles et clavins.

La régent Simond prend la relève pour la maintenance de l'horloge dès 1716 au moins. Pour l'horloge et les cloches, 40 florins.

En 1719 l'horloge donne de sérieux signes de faiblesse. Les sieurs gouverneurs Juge Nicoulaz et Abraham Guignard, toujours le même, la démontent. Se rendant compte que le problème les dépasse, ils font appel à Jaques Le Coultre, probablement du Chenit, pour la réparer. Celui-ci la fait remonter, remet la montre (cadran) et restaure la chambre, le tout pour 75 florins.

En 1722 ça ne va guère mieux. Cette fois-ci c'est Moyse Golay du Chenit, futur constructeur de l'horloge de l'église du Sentier, qui vient à la rescousse. Renfort du maître orlogeur d'Orbe. Mais finalement ce seront encore le capitaine Reymond et ce bon vieux Abraham Guignard du Charroud qui trouveront



la maladie de l'horloge. Il en aura coûté pour cette importante réparation:

- \* 1/1/6 à Moÿse Golay
- \* 9/5/3 + 13/6/. au maître orlogeur d'Orbe qui semble tout de même avoir fait l'essentiel du travail
- \* 1/3/9 aux deux compères.

La ou les cordes de l'horloge posent souvent problèmes et sont régulièrement remplacées.

Prenons connaissance maintenant des conditions pour la desservance de "l'oreloge" en 1732 (ACL, A2):

Cloches et oreloge pour 1732. ACL A 2.-

Les Sr. Conseillers assemble ont remis la sonnerie des Cloche et Gouvernement de L'oreloge sur les Condition suivantes; Prent. que Celuy qui les aura Gouvernera led oreloge de la magnière quil sera le mieux possible et sonnera luy même ou ses Gens les cloche et aura soins de veillers que rien ne leur manque tant à la ferure que au cordon des batant quil ne s'agrandise trop et sonnera toute les dimanche le premier et second coup à la grosse cloche le troisième sonnera les deux Cloche la retraite des la St. Michel Jusque a lanonciation et le midy toute lannee à la grosse. Et les prières sur semaine; Et fermer les Contre vent des fenestre et du cloché, et Balire (balayer) les temple tout le premier samedy du mois et hauter la neige qui peu entre sur les voute des temple et faire les chemin lors quil y aura de la neige; Enfin il saquitera de son devoir du mieux possible à Eté Echut à Moÿse ffeu Egr. Joseph Nicoulaz qui à promis de saquitté fidelement de son devoir aura pour salaire Jusqu'au ler Janvier 1733 la somme de soisante florins et trois florins pr. lulle de hoint necesaire.

Et nous retrouvons Abraham Guignard du Charroud pour un nouveau petit raccommodage de l'horloge de l'église du Lieu le 3 janvier 1736 (ACL, A2):

Le S: Abraham Guignard Charoux ayant racomodé loreloge, ayant promis qu'au cas quil na la pas bien qui ne demandait rien mais sil aloit bien quil fut bien racomodé qui seroit payer raisonnablement; les srs. Conseillers ayant examine Ce quil à fait luy prometent quatre Ecubl: sil vat bien dici à pâques prochain et sil ne va pas bien quil se derange on fera voir led. oreloge alors par un maitre orelogeur qui connoitra du tout alors.

Le Gouvernement de L'oreloge et sonnerie des cloche sur les condition suivante; que Celuy qui les aura sonnera les dimanche le Premier coup et le second à la grosse cloche, le 3e les deux cloche et les prière sur semaine le mydy toute l'année à la grosse cloche. La retraite a la petite dès la St. Michel Jusqu'a paques aura soin que les bastant des cloches ne se grandisse trop et vailler surtout et fermer les contre vent des fenestre et balié tout les ler Samedy du mois les 2 temple Et hauter la neige qui peut entre sur (ou sous) les voute des temples et faire les chemin lors qu'il y aura de la neige; Et Gouvernera l'oreloge du mieux possible et quil puisse soutenir par serment de la manière que led. oreloge vat surtout dicy à paques prochain. Et le maintenir net soit le degreisse lors qu'il en aura besoin à ses frais plus regarnira la chambre dud. oreloge a ses frais en luy fournissant les materiaux et lors qu'il y aura quelque Petite reparation alentour des cloche de les faire à ses frais en fournissant les materiaux Et pr le tout donnera caution à contantement sur les dites condition le tout à été Echute à l'honoble Abraham Reymond du Lieu sur le Cautionnement solidaire du Sr. Abraham Guignard du Charroux pour le pris par chaque année de quarante cinq florins pour dite année qui commance au 2e Janvier 1736 jusqu'au 2e Janvier 1737.

La vie suit son cours. Il n'apparaît nullement dans les comptes ou les procès-verbaux de la commune que la vénérable horloge de 1675, s'il s'agit bien encore de celle-là, l'incendie de 1691 laissant planer un doute, ait été changée. Elle péclote, on la restaure, elle repart pour dix ans. Elle nous mène ainsi cahin-caha jusqu'en 1798, année de la Révolution où le 30 janvier, le fils du régent a chuté en remontant l'horloge de la petite église.

Avis avait pourtant été donné à la commune par le marguillier. Qui disait le danger qu'on courrait en sonnant les cloches et en gouvernant l'horloge vu le délabrement complet du bâtiment, soit de la petite église. A cet égard on nomma des députés pour examiner s'il était encore possible de consolider le corps de ce bâtiment de manière à



mettre le sonneur à l'abri du malheur. La conclusion était qu'il valait mieux dépendre la cloche et ôter l'horloge.

Les conditions de sonnerie et de gouvernance de l'horloge à cette époque restaient les mêmes, à quelques détails près. On exigeait le balayage des églises - vivent les microbes! -, l'ouverture des chemins en hiver, le graissage de l'horloge et des marches des cloches, et de sonner les heures marquées pour les actions et midi à l'heure précise.

La construction d'une nouvelle église destinée à remplacer les deux existantes qui seront démolies, la petite en premier, est décidée en 1797. La Révolution n'interrompra pas les travaux, elle ne fera que les retarder.

Le 15 juillet 1798 le gouverneur est chargé de choisir un emplacement pour faire un cabinet pour pendre la petite cloche et placer l'horloge provisoirement afin que les affaires publiques n'en souffrent pas, que l'on voie les heures des assemblées, du tribunal et communauté et que la cloche puisse les appeler.

On creusera donc un emplacement et l'on construira un bâtiment provisoire qui contiendra la cloche et l'horloge.

Celle-ci est démontée les 13 et 14 juillet 1798 pour être raccommodée - deux ou trois petites roues sans plus - et remontée par Pierre Reymond.

En 1801, toujours dans son bâtiment provisoire, l'horloge est examinée par Dubié à la Ferrière. Il trouve que celle-ci est inutilisable.



Cette même année Philippe Glardon de Vallorbe pourrait procurer à la commune une horloge à "car" propre à poser sur la tour de l'église. Et ceci pour le prix de 14 louis d'or, avec garantie de 10 ans.

Horloge visitée et reconnue insuffisante par nos autorités. On fera encore servir l'ancienne.

En 1802 nouvelle proposition de Moyse Golay, mécanicien du Chenit habitant Lausanne qui offre ses services pour l'établissement "d'un grand horloge" pour mettre sur la tour de l'église du Lieu. La commune répond que pour le moment elle n'a pas les moyens d'installer une horloge neuve.

Ce sera Pierre Moyse Reymond, municipal, qui rétablira "le grand horloge" dans la tour de l'église, pour 27/3. Avec l'aide des hoirs Guignard de la Maison de Ville. Ces derniers sont-ils descendants des Guignard du Charroud ? Ont-ils encore un peu gardé de ce merveilleux savoir-faire qui caractérisait leurs prédécesseurs ?

L'amodiation des cloches et de l'horloge peut à nouveau se faire de façon normale le 1er février 1802 (ACL BA1):

La Régie assemblée sous la vice Présidence du Cer Samuel Cart  
Ensuite de la publication ordonnée le 24e Janv Ecoulé qui à eut lieu hier relativement à lamodiation des cloches & mise à ce Jour, après plusieurs crie qui pour moins et à chambre ouverte personne ne s'est trouvé que le Cen Régent, qui na voulut sen charger que pour le prit de sy devant qui est septante sept florins six sols vù qui ne s'est présenté personne la Régie apres avoir négocié assez Lontems avec le dit Regent sans rien obtenir à consentir pour une année au Susdit prit qui comence au 1er du mois passé sous les Conditions sy après

1o. Il aura soin de l'horloge et reglera les heures aux grés du Peuple

2o. Sonnera le midy aux heures précise avec une des grosse cloche.

3o. Sonnera les actions du Dimanche avec les trois, le premier avec deux et avec une le second, quand au Sermond il le

sonnera aux heures pressise savoir quand la munissipalité aura fixé le tems à commencé pr. l'hiver à dix heures et pour l'Eté à neuf.

4o. La retraite regulierement à huit heure à commencer à la S. Michel et finira à Paques toutes les Dimanches aux heures, qui lui seront ordonnée, graissera les cloches et horloge autant qu'il en faudra.

5o. Tiendra en toute propreté l'Eglise et la tour, ouvrira les chemin pour aller en dite Eglise en tems d'hiver.

6o. Fera la visite du Plafon regulierement de l'état des cloches et tout autres chose qui peut regardé l'Eglise et la tour ici tenu pour specifié afin que sil y avoit quelque chose à remédier à l'un des objets sy dessus ou à preservé, il est chargé spécialement den avisé incontinent l'inspecteur des Batimands soit un Régisseur celui qui pourroit être le plus à la portée afin en cas durgence le remède a aporté fut mis le plus pronte-ment en usage.

Enfin manquant à une des conditions sy dessus il lui sera dimi-nué a conoissance.

Quelque vingt ans de service. En 1821 on songe à remplacer le vénérable engin qui d'ailleurs a du rendre l'âme quelques années auparavant. Le texte qui suit, en vue d'une souscription publique, semble le prouver:

Souscription pour l'installation d'une horloge dans la tour de l'Eglise du Lieu - GAE 40 des ACL - 1821 -

---

Depuis longtems on sent dans cette commune la nécessité et les besoin d'une horloge dans la tour de l'Eglise, les Etrangers qui passent dans le Village du Lieu, les ouvriers qui travaillent à la Campagne, les articans qui s'occupent chacun dans leurs demeures respectives, tous demandent, soit directement, soit d'une manière indirecte, que l'on s'occupe d'un Etablissement dont l'utilité ne sauroit être contestée, par quiquonque raisonne avec calme et avec impartialité, de plus encore lorsque l'horloge sera placée dans l'Endroit qui lui est destiné, les heures pour le Service Divin seront mieux réglées, de même que pour les assemblées de Municipalité et Conseil, ainsi que pour les rondes de police à exercer dans les auberges, aux heures fixées pour ce fait; qui ne pourront jamais l'être aussi longtems que durera l'état actuel des choses. Il faut donc nécessairement une horloge publique. Mais les fonds de la Bourse Communale ne peuvent guères suffire pour couvrir les frais de l'Entreprise projetée par la Municipalité ou il seroit du moins convenable que l'on vint à leur secours par des dons volontaires. Et en s'appuiant sur la conoissance du caractère généreux des habitans aisés de cette commune, que l'on propose aujourd'hui une souscription, dans



le but de favoriser l'Etablissement dont il a été question jusques ici, ceux qui répondront à cet appel, peuvent être persuadés d'avance de la reconnaissance dont seront pénétrés envers eux les amis de l'ordre, et ils verront avec un vif sentiment de satisfaction, que l'amour du bien n'est pas éteint parmi nous, malgré nos malheurs précédents et la pénurie de nos ressources.

On prie donc les souscripteurs pour l'entreprise de mettre leurs noms au bas de ce prospectus avec la valeur de la somme pour laquelle ils souscrivent.

Noms des souscripteurs:

Le résultats final a donné:

Le hameau des Charbonnières a fait	8'./.
Celle du Séchey	12'./.
Le Lieu	46'./.
Combenoire et Fontaine aux Allemands	25/1/.

Cette même année 1821, le 21 mai, le "vieil horloge" est vendu au sieur Abraham Glardon de Vallorbe qui ne pourra cependant pas tenir le marché. Ce sera alors Fred. Glardon qui reprendra l'engin le 18 juin 1821. Il pesait 361 livres. A 5 crutz la livre, la commune en retira 45/1/2  $\frac{1}{2}$ .

Nous ne nous mêlerons pas de monnaies et de conversions dans le cadre de cette brochure!

Notre "vieil horloge" vendu au poids de la ferraille! Il aurait pourtant bien fait l'affaire de notre futur musée combier!

Ce sera Marc Louis Chenaux de Gollion qui vendra la nouvelle horloge. Une convention est passée avec la commune: *ACL AAD 17<sup>II</sup> 1821*

*La Municipalité de la Commune du Lieu, a convenu avec le sieur Marc Louis Chenaux de Gollion, maître horloger en gros volume, qu'il ferait une horloge neuve, pour cette Commune, sauf la cage, et quelques pièces de rouages, qui ont déjà été en usage, et qu'il s'engage de la remboiter en lator tout neuf, pour la solidité, et justesse des pivots, sous les conditions suivantes.*

- 1<sup>o</sup> La dite horloge devra marcher de 27. à 28. heures, sans s'arrêter, Elle devra frapper de la manière suivante savoir sur une des grandes cloches, et réjeter sur l'autre.
- 2<sup>o</sup> Frappera les demi heures en passant, sur la petite cloche, & lui il devra marquer les heures sur deux cadrans.
- 3<sup>o</sup> Le maître Charpentier devra fournir les battants pour les petites cloches, de même que les cordages pour les contre poids, et fournira un cadran pour placer du côté de l'Est, dans le genre de celui qui est déjà placé du côté d'Occident.
- 4<sup>o</sup> Il fournira les baguettes, aiguilles, soit main, nécessaires.
- 5<sup>o</sup> Tous les pivots des arbres, les fuseaux des lanternes, les détenteurs, et en général les parties où se font les frottements, seront en acier trempé.
- 6<sup>o</sup> Les cylindres ou rouleaux des cordes, seront en bois dur, avec les pivots bien fixés, et fixés en cercles de fer, aux deux bouts, ils se remonteront avec l'imp les tournants.
- 7<sup>o</sup> La Commune fournira les poids nécessaires, - établira un pont pour placer les nouveaux cadrans, de même que l'emplacement pour poser, soit placer l'horloge à la tour.



8.° La Commune des redevances que les pignons, Sûtes —  
lanternes, Seront en ascien triemp's.

9.° La dite horloge sera travaillée et finie à dit de bon  
maître, et à recette, et à visite d'Experts, si la  
commune le trouve à propos, lors quelle sera rendue  
sur le lieu.

10.° Le dit Chenaup s'engage de la maintenir, —  
l'espace de deux années consécutives, et de rendre  
la dite horloge posée, entre cy et le courant  
des may prochain à ses frais, sauf ses dépenses  
personnelles; du tems qu'il restera à la poser.

11.° Pour payement de quelle horloge, la Commune —  
lui acquittera la somme de Trois Cent, Vingt —  
francs, en le posant, et le restant qui est de  
huitante francs, qui seront livrés à la fin du terme  
de sa maintenance, en outre Deux Louis d'or —  
pour arches, qui seront livrés comptant, d'abord  
après la ratification du conseil communal.

Ce qui a été signé à double, et entendu de —  
bonne foi, au lieu, le 17.° février 1821.

M. Chenaup horloger

La nouvelle horloge, qui devait finalement disparaître dans le sinistre de 1858, ne fut pas sans défauts. Quelques difficultés furent à résoudre entre la commune et le vendeur:

218. ACL A 12

Du 26.<sup>e</sup> juillet 1822.

La Municipalité assemblée, sous la présidence de Monsieur le Syndic Meylan.

Prise de possession de Cheneau de Gollion.  
concernant la maintenance de l'horloge.

Monsieur Marc Louis (Cheneau maître horloger) on que s'engage à Gollion ayant été avisé, par messieurs, le 8.<sup>e</sup> Juin dernier, de se rendre au lieu, le 11.<sup>e</sup> d'ici, aux fins de s'entendre avec les mainteneurs de l'horloge qui ont été établis à cette commune, les délégués à cet effet s'étant rendus au jour fixé, à la maison Commune du Lieu, mais ledit Cheneau ne s'étant pas rendu à cette invitation. Vu son absence la municipalité a fait visiter ledit horloge, par le Sieur Louis Gollion maître horloger de Suisse résidant au Chené; ledit Sieur Cheneau s'étant seulement rendu auprès des Messieurs le Syndic Meylan, en les remerciant de convoquer une assemblée de Municipalité, pour le 20.<sup>e</sup> ou le 21.<sup>e</sup> après midi. Et ce aujourd'hui, pour s'entendre sur ce qui devant, cette assemblée ayant eu effectivement lieu dans la majeure partie des membres, il lui a été dit toutes les réparations et défauts qui se trouvent au dit horloge, et que ledit Cheneau a bien vu qu'il avoit déjà retouché un pignon, pour reprendre à un défaut du dit horloge, et qu'il répareroit le défaut, que la dimanche prochain avoit, mais à tort dit, sans conséquence de rien.

La Municipalité n'a pu admettre les motifs et conséquences seulement des réparations de l'horloge à visiter de connaissances, et est approuvé dans la déclaration du dit Gollion, d'autant plus qu'il ne s'est pas rendu à l'invitation qui lui a été faite, la part de ce corps le 8.<sup>e</sup> Juin dernier.

Sur cette déclaration ledit Cheneau n'a pas voulu adhérer à ce qui dessus, et il est parti de suite sans autre.



Chacun connaît la date fatidique du 18 juillet 1858 où un incendie fit disparaître au Lieu 34 maisons, plus l'Hôtel de Ville, la Cure et l'église, en celle-ci les cloches, l'horloge Chenaux et l'orgue ou plutôt les orgues qui viennent d'être installées par Gabriel Michot de la Sarraz.

Quand il s'agira d'installer une nouvelle horloge en 1860, la grosse horlogerie, on s'en était déjà rendu compte au début du siècle, n'est plus du tout l'apanage des gens de la Vallée. Il faut plutôt se tourner du côté de France, de Morez, où nous prenons contact avec E. Bailly-Comte.

**E. BAILLY-COMTE**  
 MOREZ-JURA.

Fabrique spéciale  
 d'Horloges de Clochers  
 Châteaux, Couvents,  
 etc.  
 Mention honorable  
 à l'Exposition de Londres 1857.

Montres Or et Argent  
 en tous genres.

Horloges de Comté, Régulateurs,  
 Pendules, Tournebroches,  
 Cabinets.

**E. BAILLY-COMTE**  
 MOREZ-JURA.

Fabrique Spéciale  
 D'HORLOGES  
 de Clochers, Châteaux,  
 Couvents, etc.

Morez-du-Jura, le 5 janvier  
 1860

Monsieur le Syndic du Lieu,

J'ai l'honneur de vous donner avis que je viens de vous expédier la grosse horloge et les cadrans par Mr Aimé Vandelle de bois damont qui vous la livrera probablement vers le 14 ct.

Comme je devais placer cette pièce pour la fin d'octobre et que les circonstances n'ont pas permis de le faire, je viens vous prier, Monsieur le Syndic, de proposer à la municipalité de me payer ce qui m'est du pour

le premier paiement, attendu que j'ai absolument besoin de mon argent, quant au placement, soyez sans la moindre inquiétude, je suis à votre disposition aussitôt que le local sera prêt.

J'espère Monsieur le Syndic, que ma proposition sera acceptée et vous prie d'agréer mes sincères salutations.

*E. Bailly - Comte*  


Morez-du-Jura, le 29 août 1861

Monsieur Bonard

La sonnerie de l'horloge qui, d'après votre lettre du 24 ct ne fonctionnait pas depuis le passage de mon ouvrier, n'est sans doute pas entièrement arrêtée, mais elle est seulement moins forte; cela vient Mr le Syndic, de ce que l'ouvrier a exhaussé l'horloge d'un côté pour la mettre à sur échappement et empêcher le bras de l'échappement de toucher à la tige de Communication des aiguilles, opération qui a détendu le fil de fer qui tire le marteau et fait lever le marteau moins haut qu'auparavant. Si donc la sonnerie est moins forte, veuillez, Monsieur le Syndic, dire à celui qui soigne l'horloge qu'il raccourcisse le fil de fer de manière à ce qu'il y ait moins d'espace entre le bout de la bascule et les rouleaux (?), alors le marteau lèvera comme précédemment et la sonnerie redeviendra aussi forte.

Dans l'espoir que tout ira bien, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous saluer sincèrement.


*E. Bailly - Comte*



L'horloge de 1860 fut réparée en 1891 ainsi que les deux autres de la commune, par L.D. Odobey Cadet, toujours de Morez.

Le remplacement de cette horloge a eu lieu en 1968.

**LES PLUS HAUTES RÉCOMPENSES**  
- AUX EXPOSITIONS -  
DE LYON, LONS-LE-SAUNIER, CHALON



DEUX MÉDAILLES D'OR  
UNE MÉDAILLE D'ARGENT  
ET DEUX MÉDAILLES POUR COOPÉRATEURS

**FABRIQUE D'HORLOGES PUBLIQUES**  
Fondée à Morez-du-Jura en 1858

*L. D. Odobey Cadet*  
HORLOGERS-MÉCANICIENS  
3 & 6, Quai de l'Hôpital

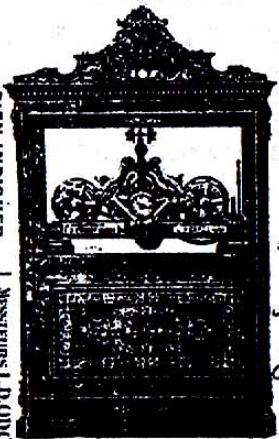
*Morez, le 6 Juillet 1891*  
Monsieur le Président  
de la Municipalité  
du lieu de...

*M. Hippolyte Jamy Pa a qui vous a  
adressé votre lettre du 3 C. concernant  
la réparation de trois horloges de clocher,  
étant décidé, son beau frère M. Teyssier  
de notre ville, a bien voulu nous remettre  
votre lettre à laquelle nous avons  
l'honneur de répondre.*

*Nous consentons très volontiers à  
exécuter les réparations que nécessiteront  
les trois horloges en question, mais il  
est fondé cela nécessaire que nous nous  
rendions un compte exact du genre  
de réparations afin de vous en  
fixer le prix.*

*Nous vous proposons donc que  
l'un de nous se rende sur place  
soit le Dimanche 12 soit le 14 courant*

BIEN INDIGUER  
NOTRE ADRESSE COMME CHARGES  
MESTRIERS L. D. ODOBEY CADET  
3 & 6, Quai de l'Hôpital - MOREZ-DOUBOIS



**HORLOGES**  
DE PRÉCISION ET DE LUXE  
Equitrou, Phases de la Lune, Carillons, etc.  
Régulateurs, Balanceurs complètes

**APPLICATIONS GÉNÉRALES DE L'ÉLECTRICITÉ**  
Transmission de l'heure électrique  
Jalousies, Jumeaux  
et Récepteurs Perfectionnés

**PIÈCES DÉTACHÉES**  
1<sup>er</sup> R. MODELES US. DESERTS

**TAILLAGE DE ROUES & PIGNONS**

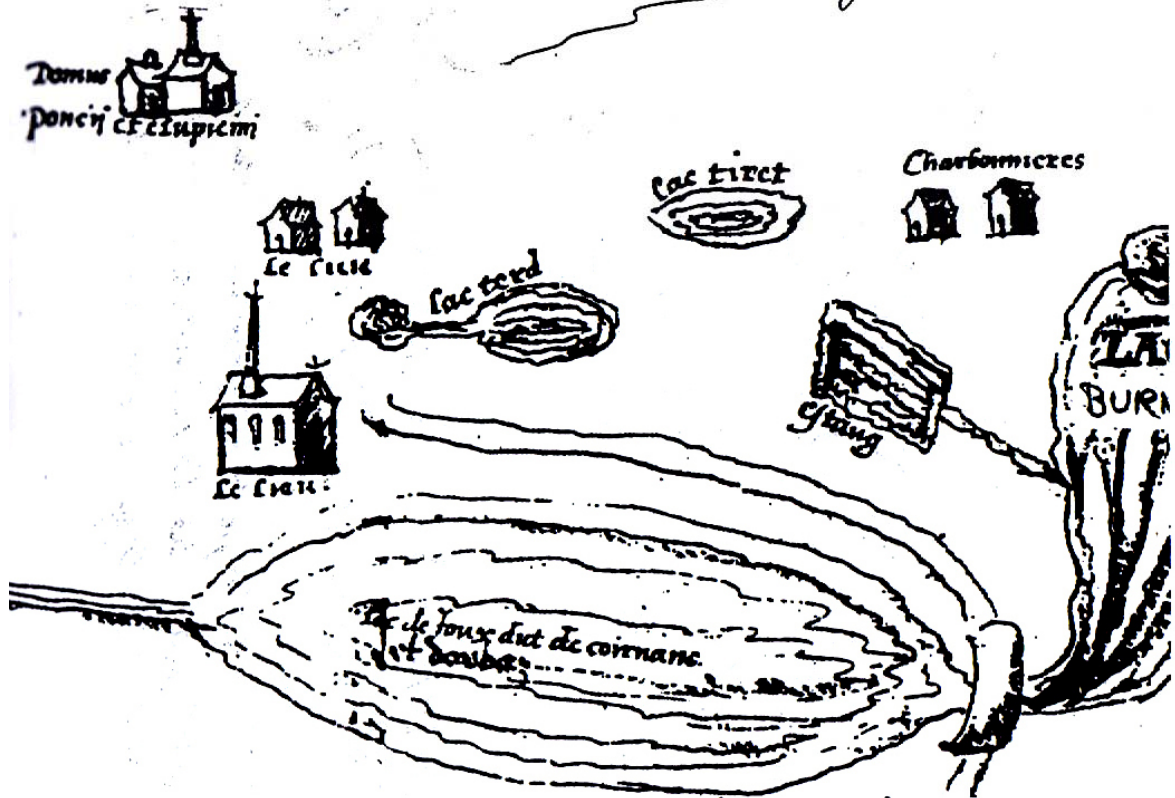
**OUTILS DIVERS**  
PAR HORLOGERIE PETITE MÉCANIQUE  
RÉPARATIONS AUX HORLOGES PUBLIQUES

**FABRIQUE SPÉCIALE DE CLOCHES**

2<sup>e</sup> voyage serait à nos frais bien entendu ; après avoir examiné les 3 hollages et vu les réparations à faire nous vous établirions le prix pour chaque pièce et traiterons après entente s'il y a lieu.

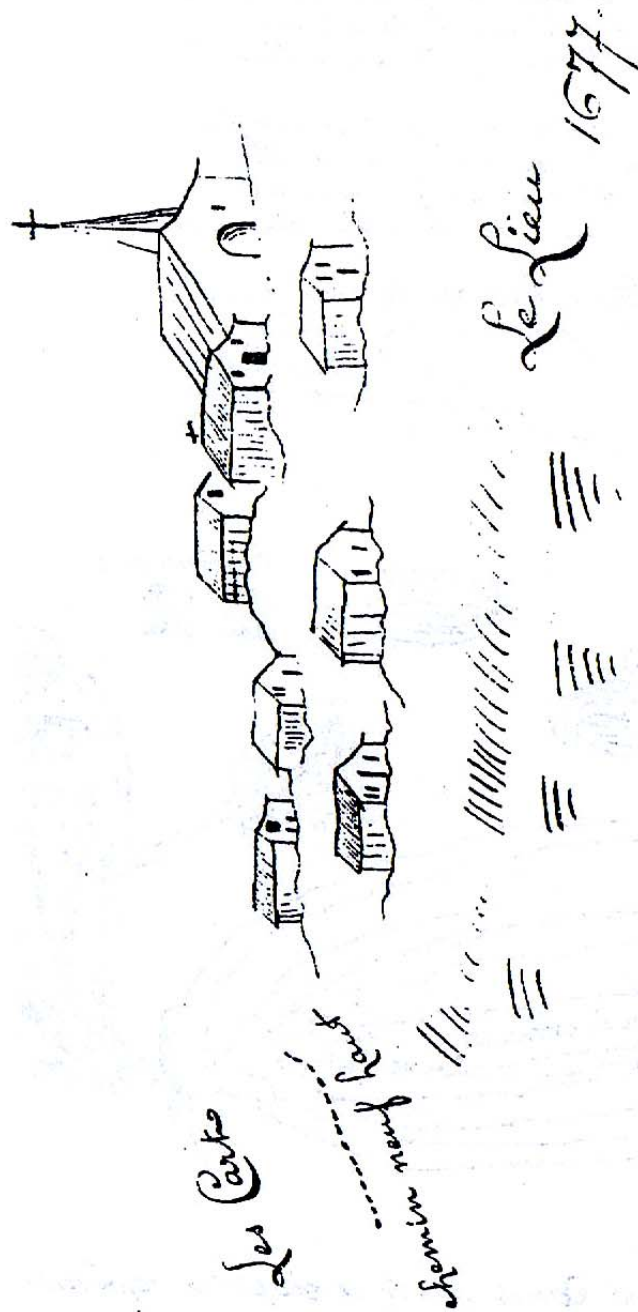
Nous vous remercions donc très obligés de nous faire connaître si notre proposition vous est agréable ; et nous vous aviserons quelques jours d'avance de la date où nous vous vous voir.

Dans l'attente de vous lire  
 Nous vous prions d'agréer nos empressees salutations  
 L'abbé de Cadez



Acv. Bq 2. Le groupe désigné Domus poncij et elupicini représente à n'en pas douter la petite église du lieu.





Fragments de documents découverts aux archives  
 du Chenil en 1920 par M. Campiche archiviste.

ACL. Vision de la petite église de lieu avec son clocher pointu.  
 Vue prise de la Rochette. En 1677 il y a deux ans seulement  
 que l'horloge a été posée dans le clocher.

## Supplément sur la troisième horloge du Lieu

Le soussigné Emile Baillly, Comte fabricant d'horloges de Sochaux à Morey-du-jura, s'engage à fournir pour fin octobre prochain, à la Commune du Lieu, une horloge comme suit:

Cette horloge sonnera les heures, les demies et la répétition des heures sur une cloche d'un diamètre neuf centes cinquante, indiquera les heures et les minutes sur deux Cadres en bois revêtus en zinc, ayant le fond blanc, les heures noirs et les aiguilles dorées et marchera trente heures sans être remontée à huit mètres cinquante centimètres de chute pour les poids.

Les roues premières auront trente trois centimètres de diamètre et vingt un millimètres d'épaisseur, les suivantes seront proportionnées et toutes seront en cuivre jaune, excepté la roue de remontoir de la sonnerie qui sera en fer fondu.

Les frais de transport et de placement ainsi que les droits d'entrée en Suisse seront à ma charge, la Commune aura seulement à la fin les frais du plancher, de la chambre et des poids.

Le prix de l'horloge sera de deux cents francs, payables savoir mille francs comptant après le placement et deux cents francs un an après, à l'expiration de la garantie qui sera d'une année.

Morey le trois juillet mil huit cent cinquante un

E. Baillly Comte

Le 3 juillet 1859.





Monsieur

Monsieur le Syndic

du Lieu

Pis le Brasuel (Suisse)



Manufrique Spéciale  
D'HORLOGES  
de Cloches, Châteauneuf,  
Couvents, etc.

Monsieur le Syndic du Lieu

J'ai reçu les lettres du 12 et 15 et j'ai fait faire les cadrons  
d'après les mesures indiquées; tout est prêt, aussitôt que vous me ferez connaître  
que le local est disponible, j'enverrai l'horloge et vous le placerez de suite;  
je désireis expédier l'horloge au plus tôt possible; c'est pourquoi je vous serai obligé  
de me prévenir une quinzaine de jours avant l'achèvement du bâtiment afin que je  
puisse prendre mes mesures en conséquence.

Ensuite plus tôt que vous le 18 et comme vous en étiez convenus et  
ayant un besoin d'argent, j'avais dépensé de grosses sommes vous Monsieur le Syndic  
en un mot le 21 et, alors comme l'horloge n'est pas encore placée  
selon mes prévisions, je ne puis plus en en un groupe qui se trouvera  
tandis même et alors avec l'obligation d'acquiescer au tout que vous garderez  
à ma disposition.

Dans l'attente du plaisir de vous voir, j'ai l'honneur Monsieur le Syndic  
de vous saluer bien respectueusement.

J. Baillif, Comte

*au lieu 5 Janvier*

**BAILLY COMTE PERE & FILS AINE**

Morez (Jura) le Vingt Six Janvier 1860. **B.P.F.** 500.00

Au Cinq février prochain et sous peine de payer contre ce Mandat  
 au (Cade) M. Maurice A. Thomme & Co la somme  
 de **Cinq cents francs**  
 valeur en Compte et qui passera pour le Compte de la Commune. Suivant votre lettre du 17 et  
 de Monsieur **LAUSANNE** **CAISSE D'ESCOMPTE DE MOREZ** **A. L'HOMME & Co**  
 le Syndic de la Commune. *4599*

**N. 759** Au lieu (Jura)

*P. Bailly Comte*

*Sans frais, motifs de refus.*

Payez à l'ordre de *M. Langue cant. Vaudoise*  
 Valeur en compte  
 Morez-du-Jura, le 28 JANVIER 1860

*Sans Frais*  
*Motifs de Refus*

*M. Mommé*

Payez à l'ordre de *Monsieur H. Golay*  
 Valeur en compte  
 LAUSANNE le 30 Janvier 1860

**LE DIRECTEUR DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE**

*Sans Frais*  
**MOTIFS DE REFUS**

*W. Werny*

*acquitté le 7 février 1860*  
*H. Golay*



La Commune du Lieu à Henri Meylan Doit -  
 1861 Avril le 3 et le 4 fait les Balanciers des Cloches et les  
 posés ————— f 3 = 00  
 Pour redresser la Grande Horloge ————— 0 = 00  
 Cleau à batot et autres pour clouer  
 les fermantes ————— 0 = 80  
 L'ajût aux fondes de Clochette pour  
 couper trois bouches et les resoudés — 1 = 30  
 Total f 4 = 80

Pour acquit au Lieu le  
 6 Avril 1861  
 Henri Meylan  
 H.M.

Henri Meylan  
 H.M.

Le Lieu 31 Janvier

FABRIQUE DE MONTRES EN TOUS GENRES  
**BAILLY-COMTE & C.**  
 A MOREZ-DU-JURA (France)

Morez (Jura) le Vingt-neuf Janvier 1861

B. P. F. 400. 00

Au tant un janvier prochain et sous plaisir — payés contre ce Mandat (non  
 accepté) à l'ordre de Messieurs A. Moynet & C. — la Somme  
 de quatre cents francs  
 valeur en Compte et qui passera suivant l'avis de votre Directeur

A Monsieur  
 le Syndic de la Commune

CAISSE D'ESCOMPTE DE MOREZ  
 37114 182  
 A. BAILLY-COMTE & C.

E. Bailly-Comte  
 1861

N° 668  
104 7. Reuther 1857-1858

Au lieu près le Beaus (Jura)

Sans frais motif de refus.

Reçu de Jn. Fr. Meylan Bourcier de la  
 Commune du Lieu la somme de Cent francs  
 pour le compte de Longlorge que j'ai passer  
 à la Tour de L'Eglise du ditte Lieu  
 Plus dix huit francs pour des Cordes que  
 j'eux eu rendu pour leurs Cloches  
 au Lieu ce 2. Xbre 1860

S. Bailly

Payer à l'ordre de M. *Meylan Bourcier*  
 Valeur en compte  
 Morez-du-Jura, le 28 JANVIER 1860  
*Sans Quitté*  
*Stoff. de Stoff.*  
 Payer à l'ordre de *Meylan Bourcier*  
 de *Longlorge* Valeur en compte  
 LAUSANNE le 30 Janvier 1860  
 LE DIRECTEUR DE LA BANQUE CANTONALE VAUDOISE  
*Meylan*  
 MOTIFS DE REFUS  
 Origine le 27 Janv. 1860  
*Stoff*

au Lieu 5 Janvier

**BAILLY COMTE PÈRE & FILS AÎNÉ**

Morez (Jura) le Vingt six Janvier 1860. D.P.F. 500.00

Au Cinq futur prochain et sous plaisir *payés contre ce Mandat*  
 à l'ordre de *Marius A. Thomme & Co* la somme  
 de Cinq Cents francs

valant en Compte et qui passera par le Compte de la Commune de Morez cette lettre du 17 et

de Monsieur *2866* *4599*  
 le Syndic de la Commune  
 LAUSANNE A. THOMME & Co

N° 759 Au lieu (Jura)

S. Bailly Comte

dans futur, motifs de refus.



COMTE

RA.

Fabrique Spéciale

D'HORLOGES

de Clochers, Châteaux,

Couvents, etc.

Monsieur le Syndic du lieu

J'ai reçu vos l<sup>rs</sup> de nos 12 et 13 et j'ai fait faire les Cadres  
selon les mesures indiquées; tout est prêt, aussitôt que vous me ferez connaître  
que le local est disponible, j'expédierai l'horloge et irai la placer de suite;  
je désirerais expédier l'horloge un peu à l'avance, (est-ce pourquoi je vous serai obligé  
de me prévenir une quinzaine de jours avant l'achèvement du bâtiment afin que je  
puisse prendre mes mesures en conséquence.

Dans votre lettre du jour de nos 15 et 16, comme vous m'avez demandé et  
ayant un besoin d'argent, j'avais déposé de 1000:00 sur votre Monsieur le Syndic  
en un mandat p<sup>r</sup> le 21 et, alors comme l'horloge n'a pas pu être placée  
selon mes prévisions, je vous envoie 1000:00 en un groupe qui vous parviendra  
le même jour et vous serez obligé de l'acquiescer, n'étant que votre gardien  
à ma disposition.

Dans l'intérêt du plaisir de votre ville, j'ai nommé Monsieur le Syndic  
de votre salut bien sincèrement.

P. Baillif, Comte



Fabrique Spéciale

D'HORLOGES

de Clochers, Châteaux,

Couvents, etc.

Morez-du-Jura, le 5 janvier 1860

Monsieur le Syndic du lieu

J'ai l'honneur de vous donner avis que je viens de vous expédier la grosse horloge et les Cadres par M. Simi Sandelle de Boirdaumont qui vous la livrera probablement vers le 16 et.

Comme je dois payer cette pièce pour la fin d'octobre et que les circonstances n'ont pas permis de le faire, je viens vous prier, Monsieur le Syndic de proposer à la municipalité de me prêter ce qui me sert de pour le premier paiement, attendu que j'ai absolument besoin de mon argent quant au placement soyez sans la moindre inquiétude, je suis à votre disposition aussitôt que le local sera prêt.

J'espère Monsieur le Syndic que ma proposition sera acceptée et vous prie d'agréer mes sincères salutations

E. Bailly-Conte



**E. BAILLY - COMTE**

**MOREZ - JURA.**

Fabrique spéciale  
d'Horloges de Clochers  
Châteaux, Couvents,  
de, etc.

Mention honorable  
à l'Exposition de Londres 1857.

Montres Or et Argent  
en tous genres.

Horloges de Comté, Régulateurs,  
Pendules, Tournebroches,  
Cabinets.

Morez-du-Jura, le 10 Décembre 1861

Monsieur le Syndic  
De Fieu

Tout soit dit, Monsieur le Syndic, j'ai  
l'honneur de vous adresser par  
le porteur qui m'a servi de  
voiture, un mandat postal  
de 200 francs en votre  
honneur et au profit de  
votre caisse. Je vous prie  
de vouloir bien agréer  
ma parfaite reconnaissance.

J'ai l'honneur de vous  
prier de vouloir bien  
m'en faire part par  
la prochaine occasion.

Je prie, Monsieur le Syndic, d'assurer  
ma parfaite reconnaissance.

E. Bailly-Comte



10

Monsieur  
Monsieur le Syndic  
De la Commune De Vieu

(suite)



Repondre que l'histoire  
ne mentionne que 24 heures  
à peine au lieu de 30  
Ensemble  
Le mandant n'a pas pu  
prendre que la comata  
decide sur la diplomatie  
Depa le 19 de 1861



**E. BAILLY - COMTE**

**MOREZ<sup>IN</sup> JURA.**

Fabrique spéciale  
d'Horloges de Clochers  
Châteaux, Couvents,  
etc, etc,

Mention honorable  
à l'Exposition de Londres 1857.

Montres Or et Argent  
en tous genres.

Horloges de Comté, Régulateurs,  
Pendules, Tournebroches,  
**Cabinets.**

Morez, du Jura, le 20 7<sup>6<sup>e</sup></sup> 1861

Monsieur le Syndic du lieu

Permettez de vous le dire de 18 et je suis sûr que vous n'avez pas de me dire  
si c'est le moule seulement qui marche 24 heures ou si c'est aussi le  
soudain, aussitôt votre réponse sera je vous envoie une ou deux parties  
de mouffage que mon oncle qui place sur les bois à Coeurbe en ce moment  
plaira en revenant ici dans une quinzaine de jours. Vous pouvez  
y compter et j'espère que cela n'empêchera pas d'acquiescer à  
votre désir.

Votre dévoué

E. Bailly Comte

**F. BAILLY - COMTE**

**MOREZ - JURA.**

Fabrique spéciale  
d'Horloges de Clochers,  
Châteaux, Couvents,  
de, etc.

Mention honorable  
à l'Exposition de Londres 1857.

Montres Or et Argent  
en tous genres.

Horloges de Comté, Régulateurs,  
Pendules, Tournebroches,  
**Cabinets.**



Morez, du Jura, le 29 août 1861

Monsieur Bonard

La sonnerie de l'horloge qui d'après votre lettre du 26 et un  
factummeait pas depuis le passage de mon oncle, n'est sans doute pas  
entièrement arrêtée, mais fort et seulement moins forte; cela vient  
M<sup>r</sup> H. Gyndie, de ce que l'on a enroulé l'horloge d'un côté pour  
la mettre à son échappement et empêcher le bras de l'échappement de  
toucher à la tige de communication des aiguilles, opération qui a détournée  
le fil de fer qui tire le mécanisme et fait tout le mécanisme moins haut  
qu'aujourd'hui. Si donc la sonnerie est moins forte, Suisset, Monsieur  
H. Gyndie, dire à celui qui soigne l'horloge qu'il ramène le fil de fer  
de manière à ce qu'il y ait moins d'écart entre le bout de la bascule  
et le rebroussement, alors le mécanisme sera comme précédemment et la  
sonnerie redeviendra aussi forte.

Dans l'espérance que tout ira bien, j'ai l'honneur, Monsieur, de vous  
saluer sincèrement.

F. Bailly-Comte

Ce vénérable mouvement, dont on n'a aucune photo, devait marcher à satisfaction durant près d'un siècle. Sa disparition, suite probablement à l'électrification des cloches, demeure un mystère.

Un préavis municipal de 1956 concerne la réfection de la tour de l'église du Lieu. Assemblée de la commission du 16 août 1956, rapport du 30 août 1956 signé de Fernand Villard du Séchey.



La restauration fait suite à la démolition de la maison Lecoultre qui était attenante à l'église. On peut lire quant à l'horloge :

*Le devis présenté comprend outre la restauration des façades, de nombreuses améliorations à apporter tout spécialement à la chambre des cloches et au local des archives. Il prévoit également des réparations de portes et fenêtres, la révision du mouvement de l'horloge, la pose de nouveaux cadrans, etc.*

C'est précisément en 1956 que la maison s'intéresse tout spécialement à la sonnerie et l'horloge :



L'église domine le village.





- 2 poids de tirage en béton avec crochets en fer forgé
  - 2 chaînes à rouleaux en acier avec contre-poids en fonte.
  - 1 moteur de construction solide et éanche, avec roulements à billes, poulies à gorge et courroie trapézoïdale, ce qui empêche tout glissement durant le remontage.
  - 1 appareil de déclenchement à tubes de mercure, pour la commande du moteur, ajusté au mouvement d'horloge.
  - 1 marteau de sonnerie avec armature en fer, ajusté et fixé solidement au support correspondant de la cloche
  - 1 tirage de marteau, équerres en fonte malléable, tendeur de fil de fer, crochets de raccord
- Montage et mise enservice Fr. 4'290.--

2° Machines à sonner les cloches

Electrification des 3 cloches nécessitant les fournitures et travaux suivants:

- 3 Machines à sonner les cloches, système MUFF, machines de construction solide et parfaitement adaptées en vue de produire une sonnerie harmonieuse, d'effet égal, voir même supérieur à celui obtenu par traction sur la corde lors de la sonnerie manuelle.
- De plus, ces machines sont munies d'un dispositif spécial de compensation, dont le but est de maintenir les oscillations des cloches toujours au même niveau, indépendamment des changements de température et des baisses de tension dans le réseau.
- 3 moteurs de fabrication spéciale, à marche lente (470 tours minute, 12 pôles) force 0.35 PS par cloche. Ces moteurs sont montés séparément des appareils de commande. Ils permettront le démarrage rapide des machines, et du fait de leur marche lente, leur usure est pratiquement nulle.
  - 3 roues d'entraînement en fer U ajustées aux jougs des cloches.
  - 3 chaînes de traction avec ressort de tension servant d'amortisseur de chocs et à maintenir la chaîne toujours pareillement tendue.
  - 1 tableau de commande principal 600 x 1000 mm en éternit avec relais, coffrets thermiques pour la protection des moteurs, fusibles et enclencheurs manuels. Ce tableau se place le plus près possible du local des cloches, totalement à l'abri des intempéries.

1 Tableau de commande secondaire 200 x 260 mm en bakélite se plaçant au bas du clocher, à l'entrée de l'église ou à la sacristie, ou encore à n'importe quel endroit désiré. Il comprend 3 enclencheurs manuels et 3 ampères-mètre permettant de contrôler les oscillations des 3 cloches pendant la sonnerie.

1 filtre principal

Montage et mise en fonction de l'installation par notre personnel spécialisé aux conditions générales de livraison du présent devis

Fr. 3'470.--

Nous vous offrons également des appareils absolument facultatifs mais très appréciés pour leur utilité dans le cadre de leur fonction respective:

3 freins électro-magnétiques permettant de limiter à une dizaine de secondes le temps d'oscillation des cloches en fin de sonnerie (une fois le courant interrompu)

Prix par cloche Fr. 163.--

3 appareils antiparasitaires pour amortir les perturbations des émissions radiophoniques nationales, inclus leur ajustement au tableau de commande principal

Prix par cloche Fr. 110.--

1 appareil (interrupteur horaire) pour la commande automatique des sonneries de l'Angelus

Fr. 520.--

3° Remise en état des 3 cloches

Equipement complètement neuf de 3 cloches de 118, 96 et 74 cm. Ø :

Mise sur roulements à billes:

- 6 paliers spéciaux pour cloches avec boîtier en deux parties et roulements à billes.
- 6 plaques en fer servant de bases aux paliers
- 12 boulons d'ancre pour la fixation de ces plaques sur le beffroi
- 6 axes (torons) en acier, correspondant aux paliers. ces torons sont fixés dans les jougs en fer neufs mentionnés ci-après.



A la Municipalité du Lieux

11-7-1956

- 3 nouveaux battants en fer doux, bien proportionnés à la grandeur et au poids des cloches afin d'assurer une sonnerie harmonieuse et régulière
- 3 anneaux tournants avec anneaux de pivotement, graisseurs Stauffer et courroie de suspension servant de joint entre battants et anneaux de pivotement.

Remplacement des jougs actuels par des jougs neufs en fer.

Travail exécuté par notre spersonnel spécialisé, mise en fonction de l'installation aux conditions générales de livraison du présent devis

Fr. 3'887.50

Délai de livraison: 3 à 4 mois environ

Autres conditions: voir feuille des conditions générales ci-jointe.

Nous restons volontiers à votre entière disposition pour tous renseignements supplémentaires et serions heureux d'être favorisés de votre estimée commande.

Dans l'attente de vous lire, nous vous présentons, Messieurs, nos salutations distinguées.

4290.-  
3470.-  
163.-  
110.-  
520.-  
3887.50  

---

12440,50

ASSOCIATION DES FABRIQUES  
D'HORLOGES DE TOUR  
J. BOSSHARD

*J. Bosshard*

Annexe: 1 prospectus  
conditions générales

Les travaux seront reportés et un deuxième devis concernera cette réfection. On peut lire dans celui-ci une somme de 750.- attribuée au nouveau coq. On reste dans l'ignorance au sujet de la pendule.

MUNICIPALITE

Le 17 février 1967

LE LIEU

Au Conseil communal

Le Lieu

PREAVIS pour la sonnerie électrique des cloches du Lieu.

=====  
Monsieur le Pdt.  
MM. les Conseillers.

La fonction de sonneur des cloches, si prisée jadis, et que les poètes ont su si bien magnifier, ne semble plus nourrir de grandes ambitions. La réalité éclate aujourd'hui implacable, nous n'avons plus de sonneur.

En dépit de l'engagement d'un nouveau marguillier, il a fallu assumer tant bien que mal la sonnerie en dehors de cette fonction; notre collègue Bornand, pdt. de la section de police s'est efforcé depuis l'automne de trouver quelques jeunes gens qui ont bien voulu se dévouer. Aujourd'hui, plus personne n'est disponible, chacun veut être libre et pouvoir s'absenter le dimanche.

A temps nouveaux, métiers nouveaux, dit le proverbe.

Quoi qu'il en soit, il nous faut regarder les choses en face et faire sonner nos cloches. Dans ce but, nous avons demandé un devis au service électrique pour mouvoir celles-ci automatiquement. La dépense qui en résulterait atteindrait Fr. 10' 000.- y compris un changement de cadran aux Charbonnières.

La Municipalité demande donc au Conseil d'étudier l'électrification de la sonnerie du Lieu et d'accorder pour cela le crédit mentionné de Fr. 10' 000.- ; ajoutons encore que la sonnerie de midi si goûtée de chacun pourra à nouveau retentir chaque jours.

Notre collègue R. Bornand est délégué municipal auprès de la commission ad' hoc.

Dans l'attente, nous vous présentons MM. nos salutations distinguées et nos sentiments dévoués.

Pour la municipalité

Le Syndic : Le Secrétaire :

V. Golay S. Rochat



**Conseil communal  
du Lieu**

**R A P P O R T**

de la commission chargée de l'étude de la  
Sonnerie des cloches de l'Eglise du Lieu.

Au Conseil Communal

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs.

La Commission désignée composée comme suit: Michel Meurs, Jacques-Aug. Rochat, Walter Meyer, Gérard Meylan, ~~Et~~ Guignard, et Mme Betty Rochat, s'est réunie en lère séance lundi 6 mars au Séchey.

Mr. Jacques -Aug. Rochat, Prés., après lecture du préavis de la Municipalité, dirige les débats et les premières constatations.

Une 2ème séance nous réunit mercredi 8 mars aux Charbonnières. Mr Robert Bornand, mpl délégué pour cette commission est présent à cette séance et nous apporte les renseignements nécessaires à nos décisions.

En 1965 le nouveau marguillier du Temple du Lieu accepte sa place, mais avec condition de ne pas avoir la charge de la sonnerie des cloches, sa santé ne lui permettant pas d'assumer cette fonction.

Durant plus d'une année, deux responsables J.P., André Bachelard et Georges -Henri Aubert, ont assuré la responsabilité de la sonnerie des cloches aux cultes dominicaux. Malgré une rotation établie à l'avance des défections sans excuses, mettaient nos responsables dans des situations embarrassantes.

Dès janvier 1967 nos deux J.P. quittant la localité ou ne pouvant plus accepter la responsabilité, il devenait impossible de trouver, chaque dimanche matin, hiver comme été des candidats à la sonnerie.

Deux jeunes écoliers se relaient encore pour la sonnerie de midi.

Nous remercions vivement Mr. Bornandmpl. d'avoir pris à coeur ces soucis et de n'avoir pas craint de s'accrocher à la corde... plus souvent qu'à son tour et même en famille!

Nos cloches n'appelleront-elles plus les fidèles aux cultes dominicaux? Resteront-elles muettes lors de nos fêtes chrétiennes et manifestations patriotiques?

Nécessité faisant loi, la seule solution qui s'impose, est l'installation de la sonnerie électrique.

La Municipalité s'est adressée à la Maison Worpe-Auberson de Neuchâtel pour étude et devis. Profitant de la présence de cette maison spécialisée dans la commune, le prix a été établi pour la réparation des deux cadrans du Temple des Charbonnières.

Installation de commande pour les trois cloches	
ainsi que la sonnerie de midi	Frs. 6.900
Service électrique	" 1.900
Cadrams Charbonnières	" 1.100
	<hr/>
	Frs. 9.900

Les horaires de nos cultes étant différents presque chaque dimanche, la plus value pour une automatisation complète aurait été de 4 à 5.000 Frs.

Un coffret avec boutons de commande pour les trois cloches, réglable suivant les heures et le temps minuté, sera installé au vestibule de l'Eglise.

Quant à la sonnerie automatique de midi, nous recommandons qu'elle soit branchée sur une horloge électrique, l'horloge actuelle variant trop souvent avec le temps.

En conclusion la commission prie le Conseil Communal d'accepter le préavis de la Municipalité. Et d'accepter le crédit de 10.000Frs demandé pour ces travaux.

Au cours des discussions, la situation financière de la Commune est évoquée. La commission constate avec regret que la période des "vaches grasses" a pris fin. De grosses dépenses ont été votées par le Conseil Communal durant ces dernières années.

L'augmentation des dépenses dues au renchérissement de toutes choses et du coût de la vie en général ~~XXXXXXXXXX~~, la situation ~~XX~~ financière de la Commune devient toujours plus difficile.

Des dépenses nécessaires à l'instruction et à la formation professionnelle deviennent de plus en plus nombreuses et obligatoires. Les sommes employées pour le service des dettes vont en augmentant.

Des dégâts considérables causés dans nos forêts de Suisse par les ouragans de ces derniers mois font prévoir une mévente des bois de service, notre principale ressource.

Semblable aux caisses cantonales ou fédérales, un temps d'austérité doit à nouveau régner dans la gérance des nos fonds.

La prudence devra être de rigueur, tel est le voeu des membres de la commission.

Pour la commission, le rapporteur:

*Betty Rochas*

Le Lieu le 16 mars 1967

Quant à l'horloge, on apprend simplement qu'elle varie trop pour qu'on lui confie la mise à l'heure du système.

Les travaux de l'installation de cette sonnerie furent attribués à la maison Auberson à Neuchâtel. Selon le devis suivant :



Horlogerie d'édifices  
et cadrans en tous genres

Fournitures, réparations, élec-  
trification, automatisation et  
mise sur roulements à billes  
de cloches

Projets, devis et renseignements  
gratuits et sans engagement

Téléphone (038) 5 43 95 ou 5 51 47  
Compte chèques post. IV 2553



# MAISON WORPE-AUBERSON

2000. NEUCHÂTEL

+ Armand Ferrari Succ.

M U N I C I P A L I T E de

1396. Le Lieu. ( Vaud )

Neuchâtel, le 26 janvier 1967.

L

Concerne l'électrification, la mise sur roulements à billes et l'automatisation de vos 3 cloches du Clocher de votre Eglise.-

Monsieur Le Syndic et Messieurs,

Nous vous remercions vivement de votre demande d'offre et de votre aimable accueil; qui nous permet après visite des lieux et des appareils de vous envoyer ci-joint notre devis descriptif et estimatif complet et sans imprévu, qui tient compte de vos desideratas, des impératifs des appareils en place ou à poser et dans le cadre de nos conditions générales en cours.

Les lignes électriques comme aussi les appareils de protection des appareils, leur pose ou raccordement restent ~~de~~ votre fait. Par contre nous fournirons en temps utile, tout renseignements et schémas utiles à l'exécution de ces travaux. Vous trouverez déjà ci-~~attachés~~ joint également, un schéma de principe de l'installation qui vous permettra de demander un devis à l'électricien. Celui-ci devra tenir compte que le tableau des coffrets thermiques de protections des moteurs devra se trouver le plus près possible des cloches.

Nous restons naturellement à votre entière disposition pour vous donner gracieusement; et sans aucun engagement pour vous, tous renseignements complémentaires que vous pourriez encore désirer, voire vous présenter quelques-unes de nos installations de votre choix.

Pour votre gouverne, nous précisons aussi que le paiement se fait après travaux terminés en ordre de marche sur présentation de notre facture et avec un rabais de 2 % pour paiement comptant dans les 10 jours (date de notre facture) ou à 30 jours Net - Net.

Nous joignons également à la présente, une offre pour le remplacement des deux cadrans du Clocher de L'Eglise des Charbonnières, comme nous en à prié Monsieur le Syndic.

Dans l'attente du plaisir de lire vos ordres, nous vous présentons, Monsieur Le Syndic et Messieurs, avec nos respects, nos salutations distinguées.

pr. Worpe - Auberson + Ferrari.

Annexes : Mentionnés.



**WORPE - AUBERSON**

+ Arm. Ferrari Succ.

Horloges d'édifices en tous genres  
Agent exclusif pour la Suisse  
des HORLOGES TERRAILLON et Cie.**NEUCHÂTEL**Tél. (038) 543 95 - C. ch. P. IV 2553  
Réparations - Transformations - Entretien  
Installations - Ventes

Projets, devis et renseignements gratuits

**OFFRE** pour:**MUNICIPALITE** de**1345. Le Lieu. (Vaud)**

2000. Neuchâtel, le 26 janvier 1967.

concerne: l'électrification, le mise sur roulements à billes Fr. Cts.  
et l'automatisation de la mise en volée des 3 Cloches  
de Clocher de votre Eglise.- (230 - 520 et 1000 kg. env.)

Fourniture, transports, montage en place et raccordements mécaniques de :

- 1.- Electrification = 3 appareils de mise en volée de cloches complets de toute lère. QUALITE, TYPE BODET avec Moteur - Inverseur - Etanche 3 x 380 V. + N. de 3 à 5 amp., boue de joug, chaînes, tendeurs, petites fournitures, supports divers en fer verni et un tableau de commandes manuelles fermant à clef, (emplacement de votre choix) avec interrupteurs divers, contrôleurs-ampères et minuterie spéciale pour l'arrêt automatique des cloches après un temps choisi de 0 à 30 minutes. Y compris mise sur roulements à billes des 3 cloches = remplacement des axes-supports, des paliers et renforcement de ces derniers par des plaques de fer soudées. + réparation - révision des suspensions de battants, remplacement des cuirs, pose de brides de sécurité et éventuellement Equilibrage des battants et pose de graisseurs sur les axes de battants. le tout en place en état de marche par nos soins. Fracs. 6500.-
  - 2.- Automatisation de la commande pour la mise en volée de la sonnerie de midi soit pendant 2 à 3 minutes de la Cloche moyenne N. 2. soit tous les jours dimanche compris de 12 h. 01 à 12 h. 04. Appareil simple raccordé et commandé par votre horloge de Tour actuelle. Il est bien entendu que le fait de raccorder cet appareil sur votre horloge, n'implique aucun autre travail de notre part sur votre horloge. Fracs. 400.-
- Automatisation des Cloches pour le dimanche et selon vos désirs.
- Avec une préparation manuelle préalable par 1 simple commutateur, nous pouvons vous offrir ce qui suit : Sonnerie de semaine comprise :
- 3.- avec les sonneries en volée pour le 1er. Dimanche, soit : 1 sonnerie de la Cloche Moyenne N.2. pendant 6 minutes de 8 h. 01 à 8 h. 07. + 1 sonnerie en volée des trois Cloches pendant 6 minutes soit de 8 h. 53 à 8 h. 59. Fracs. 1150.-
  - 4.- avec les sonneries en volée pour le 2èm. Dimanche, soit : 1 sonnerie de la Cloche Moyenne N. 2. pendant 6 minutes soit de 9 h. 01 à 9 h. 07 + 1 autre sonnerie en volée des trois Cloches pendant 6 minutes de 9 h. 53 à 9 h. 59. Fracs. 1400.-
  - 5.- avec les sonneries en volée pour le 3èm. Dimanche, soit : 1 sonnerie de la Cloche Moyenne N2. pendant 6 minutes. soit de 19 h. 01 à 19 h. 07 + 1 autre sonnerie en volée des trois cloches pendant 6 minutes soit de 20 h. 01 à 20 h. 07. Fracs. 1600.-
- Tous les travaux ci - dessus sont exécutés par nos soins dans les trois mois qui suivent le jour de la réception par nous de votre accord et sont GARANTIS CINQ ANS. Notre appareil automatique de commande sera raccordé sur votre horloge de tour, mais rien n'est prévu comme travaux d'amélioration sur celle-ci ?

Conditions générales au verso  
Verkaufsbedingungen siehe Rückseite


**WORPE - AUBERSON**  
Ar. Ferrari



**WORPE - AUBERSON****+ Ar. Ferrari Succ.**Horloges d'édifices en tous genres  
Agent exclusif pour la Suisse  
des HORLOGES TERRAILLON et Cie.**NEUCHÂTEL**Tél. (038) 54395 - C. ch. P. IV 2553  
Réparations - Transformations - Entretien  
Installations - Ventes

Projets, devis et renseignements gratuits

**OFFRE** pour :**MUNICIPALITE****1396. Le Lieu. (VD)**

2000. Neuchâtel, le 26 janvier 1967.

concerne: **LE remplacement des cadrans de l'Eglise des Charbonnières. (VD)**

Fr.

Cts.

Monsieur Le Syndic et Messieurs,

Avec la permission de Monsieur le Syndic que nous avons contacté au retour de notre passage à l'Eglise de Le Lieu, nous avons visité le Clocher de L'Eglise sus-nommée, ce qui nous permet aujourd'hui de vous proposer ce qui suit, dans le cadre de nos conditions générales en cours, avec un matériel de toute PREMIERE QUALITE construit, installé par nos soins et GARANTI CINQ ANS, à savoir :

- 1.- Avec une grande échelle que vous mettriez à notre disposition gracieusement à pied d'oeuvre, démontage complet des cadrans actuels, y compris minuteriers - aiguilles et transmissions qui seraient nettoyés et graissés en atelier.
- 2.- Réfection complète des cadres - supports en bois des cadrans par vos soins et à vos frais selon nos instructions et dessins.
- 3.- Fourniture et pose en place (avec votre grande échelle/en place) de deux cadrans complets de 1200 mm. de côté en verre synthétique PLEXIGLASS de 5 mm. d'épais. inaltérable et incassable (dans des conditions d'emploi normales) avec traits d'heures en PLEXIGLASS noir et aiguilles en métal léger, légèrement coniques et vernies noires.  
Prix pour travaux terminés en ordre de marche. Fr. 1100. --
- 4.- Même fourniture que sous chiffre 3, mais cadrans montés avec chiffres arabes ou romains et aiguilles assorties (en métal léger) vernies noires. Fr. 1300. --

Nous restons naturellement à votre entière disposition pour vous donner gracieusement; et sans aucun engagement pour vous, tous renseignements complémentaires que vous pourriez encore désirer, voire vous présenter quelques-unes de nos installations de votre choix.

L'exécution se fait dans les trois mois qui suivent le jour de la réception par nous de votre ordre.

Comme pour notre offre ci-jointe pour l'Eglise de Le Lieu, nous précisons aussi que les conditions de paiement sont les mêmes et ajoutons pour les deux, que nous gardons la possibilité de vous demander des avances, si pour des raisons indépendantes de notre volonté, les travaux étaient retardés plus que le temps normalement prévu.

Dans l'attente du plaisir de lire vos ordres, nous vous présentons, Monsieur Le Syndic et Messieurs, avec nos respects, nos salutations distinguées.

Conditions générales au verso  
Verkaufsbedingungen siehe Rückseite

**WORPE-AUBERSON**  
+ Ar. Ferrari.

La facture sera la suivante :

Horlogerie d'édifices  
et cadrans en tous genres

Fournitures, réparations, élec-  
trification, automatisation et  
mise sur roulements à billes  
de cloches

Projets, devis et renseignements  
gratuits et sans engagement

Téléphone (038) 54395 ou 55147  
Compte chèques post. IV 2553



# MAISON WORPE-AUBERSON

2000. NEUCHÂTEL Suisse.  
Mr. Arm. Ferrari Successeur.

M U N I C I P A L I T E de

1 3 4 5 Le Lier. ( VD )

## FACTURE

Neuchâtel, le 24 août 1967.

L

Concerne d'une part : l'électrification, la mise sur roulements à billes des 3 cloches du clocher de votre Eglise du Lieu et de l'automatisation de la mise en volée de la sonnerie de midi; d'autre part le remplacement des cadrans et des aiguilles de l'Eglise des Charbonnières, selon nos offres du 26 janvier 1967. + votre accord du 3 avril 1967.

Exécution conforme à nos offres, à savoir pour :

Eglise du Lieu. - Electrification et mise sur roulements à billes de vos 3 cloches, soit fourniture et pose en place - raccords - mécaniques des appareils de mise en volée BODET complets et de toute première QUALITE + fourniture d'un tableau - coffret de commandes manuelles complet avec interrupteurs divers, contrôleur - ampèreurs, et minuterie spéciale. Frcs. 6500.-

Automatisation de la sonnerie de midi par la fourniture et la pose - raccordement mécanique d'un semainier, programmer selon votre choix. Frcs. 400.-

Eglise des Charbonnières. - Remplacement des deux cadrans et aiguilles (après démontage des anciens) pose en place de deux cadrans en PLEXIGLAS blanc 72, de 1200 mm. de côté, de 5 mm. d'épaisseur, équipés de traits d'heures en PLEXIGLAS noir de 3 mm. posés en relief + aiguilles droites (légerement coniques) en métal léger, vernies noires et équilibrés. Frcs. 1100.-

Prix convenus.

Total . Frcs. 8000.-

TRAVAUX GARANTIS CINQ ANS dans le cadre de nos conditions générales en cours. 2% 160-

Avec nos vifs remerciements.

2% de rabais pour paiement comptant dans les dix jours, (date de notre facture) ou à 30 jours net-net.

Annexe : 1 bull. de versement.

Net 7840-

Je soussigné, Arm. Ferrari, successeur de la Maison Worpe-Auberson, déclare que les montants indiqués ci-dessus sont exacts et conformes à nos livres et documents.

Merci!

*Approuvé par  
Fr 7840.-*

*R. Bonnamy  
Lupl*

Paiements selon entente ou à 30 jours net à notre compte de chèques.



Parmi tous les documents Auberson, pas trace vraiment de la vieille pendule. Faut-il croire cependant que ce fut cette maison qui prit en charge le vieux mouvement auquel, on s'en rend compte en lisant toute la documentation de l'époque, personne ne fait allusion de manière intéressée et sympathique. Il convient donc d'imaginer que cette horloge d'église quitta peut-être la Vallée sans que personne ne manifeste la moindre émotion ni le moindre regret.

C'est tout de même affligeant, voire désespérant, qu'un mouvement qui a donné l'heure à toute une population de village pendant un siècle, ait disparu dans l'indifférence complète. Et d'autant plus que nous nous trouvons là dans une région de forte industrie horlogère et mécanique !

Un téléphone du jeudi 7 février 2019, à M. Paul-Edouard Aubert, à Epalinges, le seul qui se soit intéressé à ce vieux mouvement à l'époque, n'apporte aucune solution à ce problème. Alors qu'il se serait enquis auprès des autorités quel sort aurait connu le vieux et vénérable mouvement, il n'aurait reçu que des réponses vagues et gênées. Il y aurait donc eu un coulage monstrueux quant à cette disparition qui, dans tous les cas, n'a pas empêché de dormir les membres de notre exécutif !



Restauration du clocher en 1925.

## Supplément - l'horloge du Lieu d'après les comptes de la commune<sup>1</sup>

Du 22 décembre 1692. Pour une livre d'huile d'olive pour l'horloge<sup>2</sup>, 1/./.

Le 18 février 1693. A Abraham Estenous<sup>3</sup> pour la sonnerie des cloches, y compris 4 demi-pots de vin, 16/4/6

Le 22 juin 1693. Pour 1 livre d'olive pour engraisser l'horloge, 1/1/6

Le 16 octobre 1693. Payé au régent d'école pour la conduite de l'horloge, 15/./.

Le 6 décembre 1693. Pour 4 douzaines de lambris qu'on a employés pour la chambre de l'horloge, 1/6/.

Le 6 décembre 1693. A David Piguët maréchal, pour avoir fait des crosses pour la dite chambre de l'horloge, 1/6/.

Le 12 janvier 1694. Huile d'olive pour engraisser l'horloge, 2/6/.

Le 25 mars 1694. Amodié le gouvernement de l'horloge, 2/./.

Idem. Payé pour la conduite de l'horloge, 4/6/.

Le 14 novembre 1694. Pour une livre d'huile d'olive pour l'horloge, 1/1/6.

Le 7 septembre 1696. Pour crosses et éparres avec les gonds pour la porte du toit dessus de l'horloge, 1/9/.

Le... Pour avoir fait raccommoder l'horloge, 4/9/.

Le 26 novembre 1696. A Abraham Guignard du Charoux, pour avoir raccommodé l'horloge et refait une roue.

Le 16 février 1697. Pour une bouteille de fer blanc pour mettre l'huile pour engraisser l'horloge, 1/3/.

Le 17 septembre 1697. Au régent d'école en quatre quartiers, pour son salaire pour gouverner l'horloge, 25/./.

Le 9 octobre 1697. A Abraham Guignard du Charoux pour la refacture des ferrures du grand et petit temple et d'horloge, 9/6/.

*Du 7 octobre 1700. Le dit jour, l'horloge a été échue pour une année aux hoirs de feu David Guignard pour la somme de vingt cinq florins.*

*Du 25<sup>e</sup> Xbre 1704. Ensuite de l'établissement du 3<sup>e</sup> ministre, Mr. Agassiz, ministre dans ce Lieu, a prié les sieurs conseillers de vouloir marquer l'heure des prédications soit pour l'hiver que pour l'été. Après quoi, nonobstant la répugnance de ceux des Charbonnières, on trouvera à propos des mêmes règles et ordonné que ce sera comme les autres communes, sans y vouloir adoucir ni*

---

<sup>1</sup> Avec les registres : NA 1, 1694-1712, NA2, 1712-1729, NA3, 1730-1744, NA4, 1745-1756, NA5, 1757-1764, NA6, 1765-1779, NA7, 1780-1794, NA8, 1794-1804, NA9, 1805-1814, NA10, 1815-1819, NA11, 1820-1828. Les notes que l'on trouvera dans ces quelques pages sont tirées essentiellement des carnets Auguste Piguët suivants : 1. Registres des copies des comptes des gouverneurs de l'honorable commune du Lieu, de 1794 à 1798. 5. Tutelles Lieu 1719 – inventaires 1767/8. Comptes des gouverneurs & boursiers, 1794-1801. Portent jusqu'en 1846.

<sup>2</sup> Orthographe retouchée par souci de lecture. On écrit toujours lorologe, ou l'orologe et l'on gardera souvent cette forme.

<sup>3</sup> Ethenoz.



*diminuer, savoir que depuis le 1<sup>er</sup> 8bre jusqu'au 1<sup>er</sup> de mars, on sonnera précisément le prêche à neuf heures, on sonnera le premier coup à sept heures, le second à huit heures et depuis le 1<sup>er</sup> mars jusqu'à la fin du mois de 7bre qui eu la St. Michel, on sonnera le premier coup à 6 heures, le second à 7 h et le troisième et dernier coup précisément à 8 heures. As quelle ordonnance on se devra régler et conduire à l'avenir sans aucun changement, toutefois les jours de St. Cène, on pourra sonner un peu avant l'heure.*

Le 30 septembre 1708. Au régent Nicoulaz tenu par son gage que pour l'horloge et sonnerie de cloches, 100/./.

Avril 1713. Ais, chevrons pou refaire la chambre de l'horloge. Dégraissage de l'horloge.

Le 22 octobre 1713. Couvert clocher sur petit temple, escaliers, de la chambre de l'horloge, chéneaux, etc...

Le 28 octobre 1713. A Abraham Guignard du Charoux pour journée faite à l'entour de l'horloge et le fer par lui fourni et travaillé, 9/6/.

Le 4 novembre 1713. Sonnerie et gouvernement de l'horloge, au régent Simond, 40/./.

Idem. Ais et chevrons pour la chambre de l'horloge, 13/6/.

Idem. 18 journées de charpentier, Abraham Meylan, à 1 fl. 6 s. par jour, 27/./.

Idem. Au Sr. Abraham Guignard du Charoux, pour fourniture en fer, dégraissage et remontage de l'horloge, 7/./.

Le 22 mai 1714. Pose de la montre de l'horloge, 7/./.

Le 14 août 1714. Sonnerie et gouvernement de l'horloge, 40/./.

Idem. Fer pour l'horloge fourni et travaillé par Abraham Guignard du Charoux, 9/6/.

Le 24 novembre 1714. A Pierre feu Abraham Guignard, pour avoir été deux fois auprès de la petite cloche pour remettre le fil de fer pour l'horloge.

Le 6 mai 1715. Oing pour les cloches, huile d'olive et fil de fer pour l'horloge, 1/3/.

1716. Horloge et sonnerie, 40/./.

Le 1<sup>er</sup> juin 1716. Pour avoir raccommoqué la corde de l'horloge qui était rompue, ./4/.

Le 5 octobre 1716. Pour 4 quartiers échus à St.-Michel 1716 dus au Sr. régent Simond pour sa pension, 60/./.

Pour le gouvernement de l'horloge et sonnerie des cloches, 40/./.

Le 12 mai 1717. Corde pour l'horloge, ./4/.

Le 14 septembre 1717. Pour avoir raccommoqué la corde de l'horloge, ././3

1718. Salaire régent Simond, 4 quartiers, 60/./.

Sonnerie et horloge, 40/./.

*Le 17 juin 1719. Pour les peines aux sieurs gouverneurs Juge Nicoulaz & Abram Guignard ayant descendu et démonté l'horloge et faire pache avec le Sr. Jaques LeCoultre pour la raccommoquer, 7/./.*

Le 14 juillet 1719. Pour avoir fait remonter l'horloge par le maître, remettre la montre (cadran) et la chambre d'icelui, 75/./.

Le 26 mars 1721. Couvert fait sur l'horloge, 2/6/.

Le 30 mars 1721. Pour avoir fait un couvert sur le dit horloge, 2/6/.

*Le dit jour (2 avril 1722), payé à Moyse Golay du Chenit étant venu regarder l'oreloge pour le raccommoder par ordre, 1/1/6*

*Le 6<sup>e</sup> dudit, payé pour la dépense au maistre orelogeur d'Orbe étant venu voir ledit reloge et pour les députés qui étaient avec lui, 9/5/3.*

*Payé audit maistre pour ses journées par accord fait avec lui à 15 fl., ayant rabattu à cause de la dépense 1 fl. 6 B., reste, 13/6/.*

*Pour les peines au fils de Moyse Lonchamp ayant porté le dit argent à Orbe, 1/./.*

*Payé au Sr. Abram Guignard et Capitaine Reymond et Billard ayant trouvé la maladie de loreloge, 1/3/9*

*Payé pour des taches pour la gâine de loreloge, .1/9*

*Le 13<sup>e</sup> dudit, payé au Sr. Abram Guignard pour un clou qu'il a fait à la main de l'oreloge et autre chose qui manquait, 1/6/.*

*NA 1731. Plus livré encore en huile de noir (de noix) et d'olive et coton pour le dit horloge, 2/6/9*

*Du 14<sup>e</sup> janvier 1732. Les Srs. Conseillers assemblés ont remis la sonnerie des cloches et gouvernement de l'oreloge sur les conditions suivantes : premièrement que celui qui les aura, gouvernera le dit oreloge de la manière qu'il sera le mieux possible et sonnera lui-même ou ses gens les cloches et aura soin de veiller que rien ne leur manque tant à la ferrure que au cordon des battants qu'il ne s'agrandisse trop et sonnera tous les dimanches le premier et second coup à la grosse cloche, le troisième sonnera les deux cloches, la retraite dès la St. Michel jusqu'à l'Annonciation et le midi toute l'année à la grosse. Et les prières sur semaine. Et fermer les contrevents des fenêtres et du clocher et balayer les temples tous les premiers samedis du mois et ôter la neige qui peu entrer sur les voûtes des temples, et faire les chemins lorsqu'il aura de la neige ; enfin il s'acquittera de son devoir du mieux possible. A été échut à Moyse feu Eg. Joseph Nicoulaz qui a promis de s'acquitter fidèlement de son devoir. Aura pour salaire jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 1733 la somme de soixante florins et trois florins pour huile et oint nécessaire.*

*Du 2 janvier 1733. La sonnerie des cloches et gouvernement de l'oreloge sur les conditions comme elles sont ci-devant sans y rien changer, ont été remis à Moyse Nicoulaz qui les avait déjà l'année passée. Et c'est pour le salaire de*



*cinquante florins pour la dite année. Et au cas qu'il ne s'acquitte pas de son devoir, comme il lui a été prescrit, on lui donnera son congé au bout de chaque partie. Leur accorder pour s'être aider à démonté le oreloge à chacun six cruches.*

*Du 4 janvier 1735. Le gouvernement des cloches et oreloge comme ci-devant et dans les mêmes conditions sans y rien changer, ont été remis à Moyse feu Egr. Joseph Nicoulaz pour le même prix de cinquante florins pour chaque année qui commence ce 1<sup>er</sup> du courant et finira 1<sup>er</sup> janvier 1736.*

*Du 3<sup>e</sup> janvier 1736. Le gouvernement de l'oreloge et sonnerie des cloches, sur les conditions suivantes : que celui qui les aura sonnera les dimanches le premier coup et le second à la grosse cloche. Le 3<sup>e</sup> les deux cloches et les prières sur semaine, le midi toute l'année à la grosse cloche, la retraite à la petite dès la St. Michel. Jusqu'à Pâques aura soin que les battants des cloches ne s'agrandissent trop et veiller surtout et fermer les contrevents des fenêtres, et balayer tous les 1<sup>er</sup> samedi du mois les deux temples. Et hauteur la neige qui peut entrer sous les voûtes des temples et faire les chemins lorsqu'il y aura de la neige. Et gouverner l'oreloge du mieux possible et qu'il puisse soutenir par serment de la manière que le dit oreloge va, surtout d'ici à Pâques prochain. Et le maintenir net, soit le dégraisser lorsqu'il en aura besoin à ses frais, plus regarnira la chambre du dit oreloge à ses frais en lui fournissant les matériaux, et lorsqu'il y aura quelque petite...*

*Du 3 janvier 1736. Le Sr. Abram Guignard Charoux ayant raccommodé le reloge, ayant promis qu'au cas qu'il n'aille pas bien, qu'il ne demandait rien, et s'il allait bien, qu'il fut bien raccommodé, qu'il serait payé raisonnablement ; les Srs Conseillers ayant examiné ce qu'il a fait, lui promettent quatre écus blancs s'il va bien d'ici à Pâques prochain et s'il ne va pas bien, qu'il se dérange, on fera voir le dit oreloge alors par un maître orelogeur qui connaîtra du tout alors.*

Le 7 décembre 1763. 6 journées à la petite église pour raccommoder les bancs et les escaliers de la chambre de l'horloge, 7/6/.

1775. Pour 9 ¼ livres de corde de rise pour l'horloge, 20/9/7

1779. Pour avoir regoutoyer la petite église, recouvrir dessus l'horloge et faire une poulie pour faciliter la sonnerie, 15/./.

1783. Pour avoir couvert sur l'horloge à la petite église, compris les tâches, 3/./.

1784. Pour avoir replanché sous l'horloge, remettre des carreaux aux fenêtres de l'église, arrangé un des battants de cloche et pour une serrure pour le bâtiment des cloches, 6/4/6

1789. Pour être aidé aux dites réparations que fournitures du sable et débarrassé l'église quitte pour tous les débris du vieux marin et réduit à la chambre de l'horloge.

1789. Pour avoir rattaché des lambris au bâtiment des cloches.

1792. Item, payé pour quatre cents clous mal coupés pou employer à la chambre de l'orologie, savoir, 4/./.

### **1798. Démontage de la petite et début de la reconstruction de la grande**

Au régent RoCHAT pour la chute que fit son fils à la petite église en remontant l'horloge, 6/./.

Creusage de l'emplacement du bâtiment pour pendre la cloche et l'horloge ; lever du dit bâtiment par le gouv. Guignard ; cloche pendue, 7/6/.

Horloge démontée les 13 et 14 juillet, pour remontée par Pierre Moyse Reymond, 8/9/. Au cons. Guignard et au maréchal Guignard, chacun 12 journées pour le bâtiment des cloches

Item, payé au cap. Pierre Moyse Reymond le 13 juillet et jour suivant pour avoir démonté l'horloge et remonté et refaire ce qui y manquait, compris 1 batz d'huile, 8/9/.

1801. Examen de l'horloge offert par Dubié à La Ferrière, 13/./.

Idem. Visite de Dubié de la Ferrière, maître-horloger en gros. Trouve le vieil horloge inutilisable. Dépense 9/./.

1802. A Pierre Moyse Reymond municipal pour avoir rétabli le grand horloge, 27/3/.

1812. A Magnennaz de Vaulion pour avoir examiner le grand horloge, 1/./.

1814. Pour avoir démonté le grand horloge, le poser chez lui, rétablir l'échappement... et l'avoir soigné environ 3 semaines, 10/4/ (on ignore quel est le responsable de ce travail. Toujours Magnenat, ou encore Pierre Moyse Reymond ?)

1821. A Glardon de Vallorbe dit le Nin ? pour arrhes du vieux horloge qui lui avait été expédiée le 16 mai 1825, n'ayant pu tenir marché, 4/./.

1821. Vente du vieux horloge à Frédéric Glardon, ... de Vallorbe, le 18 juin 1821 ; ayant pesé 361 livres à 5 crutz la livre, 45/1/2 ½

1821. Reçu par le boursier les souscriptions suivantes pour l'acquisition de l'horloge de la tour de l'église (le hameau des Charbonnières souscription en corps pour 8/./.) 100 florins en tout.

1821. Payé au sieur Marc Louis Chenaux de Gollion pour le prix de l'horloge qu'il a fourni pour l'église, 352/./.

Idem, frais de pose 14/1/. + 1/1/5 + 2/5/. au maréchal du Brassus pour recharger le marteau du dit horloge.



Et l'horloge Chenaux, la deuxième du village du Lieu, marchera jusqu'à l'incendie du village du Lieu du 18 juillet 1858.

Compléments – délibérations du Conseil (1792-1803), et de la Municipalité (1803-1808), ACL, A8.

1798

Sonnerie et gouvernement de l'horloge confirmés. On exige le balayage des églises, l'ouverture des chemins au Lieu, le graissage de l'horloge et des marches des cloches, de sonner aux heures marquées pour les actions, le midi à l'heure précise, etc...

Manière dont la petite église fut démolie

1<sup>er</sup> juillet 1798. Les gouverneurs prendront deux maçons pour démolir la petite église et un charpentier pour ce qui regarde le bois et de bons ouvriers pour aider aux maîtres par dizaine. Les gouverneurs traiteront avec le ... Charles Nicole pour son clos ... et pour le jardin à Pierre Humberset. Quant à ce qui regarde la ramure de la dite église, ils mettront en sûreté tout ce qui pourra servir pour le nouveau bâtiment, de même que toute la fermente quelconque ; et le reste, ils le vendront au profit de la commune.

Gouverneurs chargés de choisir un emplacement pour faire un cabinet pour pendre la petite cloche et y placer l'horloge, afin que les affaires publiques n'en souffrent, que l'on voie les heures des assemblée, du Tribunal et communauté et que la cloche puisse les rappeler.

15 juillet 1798. Les ouvriers employés au démolissage des murailles de l'église auront 10 b. par jour, c'est à quoi les dizainies veilleront.

### **Comment finit l'antique pendule du Lieu**

On sait que celle-ci fut construite en 1675, sans doute par les frères Guignard du Charoux, maréchaux de profession à l'évidence. Elle fut installée dans le clocher de la petite église, au milieu du village, afin que l'heure, sur un ou des cadrans quelconques, soit désormais visible de tout un chacun. Rappelons à cet égard que nos gens de l'époque ne connaissaient aucun autre mécanisme de mesure du temps, se fiant simplement à la marche du soleil dans le ciel.

Cette pendule, avec les aléas ordinaires d'une mécanique somme toute assez primitive quoique géniale pour des artisans de village, sut fonctionner jusqu'au début du XIXe siècle, alors qu'on l'avait réinstallée dans la nouvelle église de 1798-1803. Les détails de cette réinstallation pourraient être découverts dans les archives de la commune du Lieu.

Pour la fin de cette pendule, on avait pu lire ceci dans le registre des procès-verbaux de la municipalité (A10) :

*14 mai 1821. Délibération pour la vente du vieux horloge. Pour procéder mercredi prochain à la vente du vieux horloge et autres objets d'après les publications qui ont eu lieu, la Municipalité a délégué à ce sujet Monsieur Pierre Samuel Cart Boursier et le Secrétaire.*

Il fallait contrôler cette information dans le registre des comptes N11, dans « Recettes extraordinaires » et pour l'année 1821 :

*Reçu du sieur Abram Louis Gardon dit Le Nin de Vallorbes, pour arhes au vieux horloge qui lui avait été expédiée le 16 mai 1821, n'ayant pu tenir son marché, savoir 4/.*

*Reçu du Sieur Frédéric Gardon, artiste de Vallorbe, pour la vente du vieux horloge à lui expédié le 18 juin ayant pesé 361 l. à 5 crutz la livre.*

Or c'est de manière tout à fait inattendue que l'information principale concernant cette pendule. Il s'agit du registre des mises de bois S4, sous l'année 1821 :

*Du 18 juin 1821. Le vieux horloge qui avoit été vendu le 16<sup>e</sup> may dernier, au sieur Abram Louis Gardon dit le Nain de Vallorbes et qui n'a pu le prendre faute de caution & d'argent ; de sorte qu'il a été vendu par Messieurs Ulisse Reymond & David Aubert Municipaux, de même que du représentant du Boursier de la Commune ; au Sieur Frédérich Gardon artiste de Vallorbes, pour cinq crutz la livre ayant pesé le tout 361 L. fait 45/1/2 1/2 qui seront à compte du perron que le dit Gardon travaille pour l'Eglise de la Commune.*

135.

L. batty rap.

Du 18<sup>e</sup> Juin 1821.

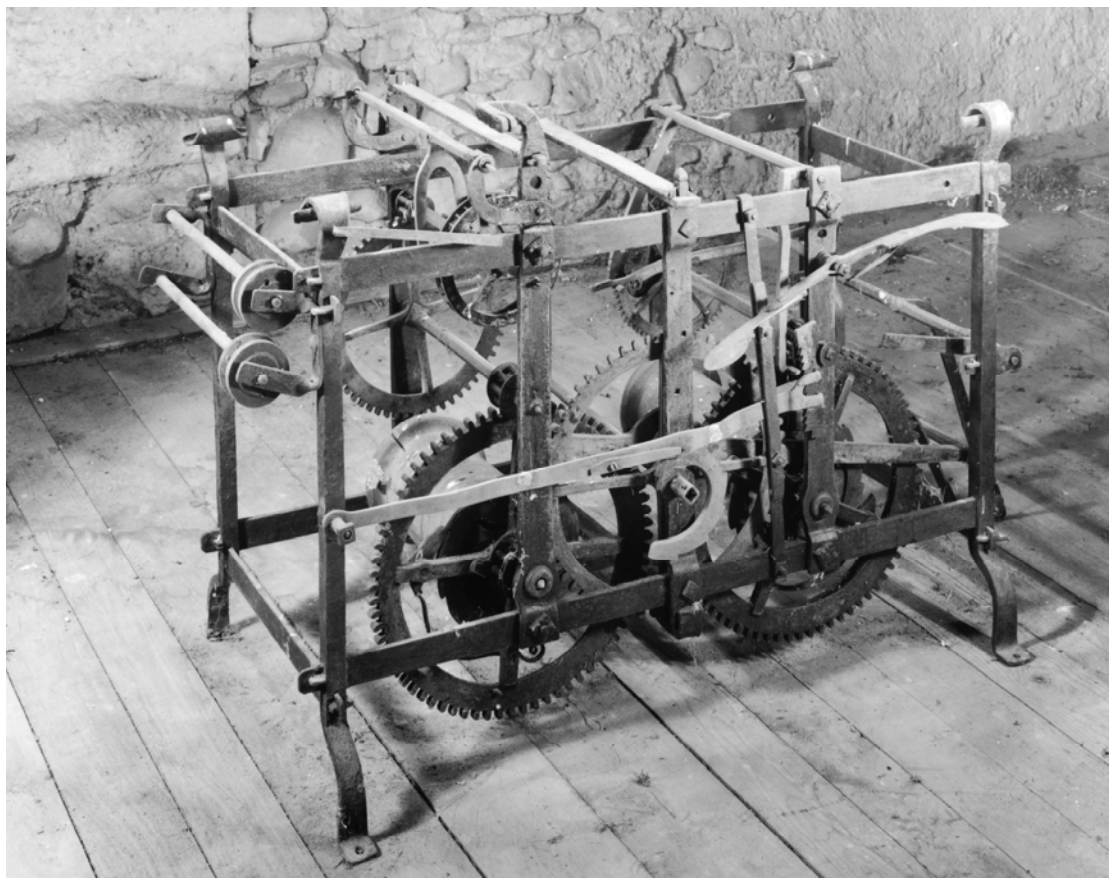
*Le vieux horloge qui avoit été vendu le 16<sup>e</sup> May dernier, au sieur Abram Louis Gardon dit le Nain de Vallorbes, et qui n'a pu le prendre faute de caution, & d'argent ; de sorte qu'il a été vendu par Messieurs Ulisse Reymond, & David Aubert Municipaux, de même que du représentant du Boursier de la Commune ; au Sieur Frédérich Gardon artiste de Vallorbes, pour cinq crutz la livre, ayant pesé le tout 361 l. fait 45<sup>l</sup> 1<sup>l</sup> 2<sup>l</sup>/<sub>2</sub> qui seront à compte du perron que le dit Gardon travaille pour l'Eglise de la Commune.*

L'original de cette précieuse note.



Le sort du vieux horloge était donc définitivement fixé, les différentes pièces le composant étant probablement recyclées pour d'autres usages. Il ne venait naturellement pas à l'idée de nos édiles de l'époque que cette pendule, le premier garde-temps de la Vallée, avait une valeur historique quelconque. Au contraire, cette vieille horloge était une encouble dont on devait se débarrasser au plus vite pour faire la place à la nouvelle pendule, cette fois-ci fabriquée par des Franc-Comtois.

Cette pendule pouvait ressembler grosso-modo à toutes celles que les frères Golay construiraient au siècle suivant, en particulier celle de Luins, datée de 1763 et que l'on peut découvrir ci-dessous.



## Iconographie



Dessin de Correvon, l'église du Lieu avant l'incendie de 1858, avec son toit à la franc-comtoise.



A la suite du sinistre de l'année 1858, la vieille horloge du Lieu ayant brûlé, il était nécessaire d'en recommander une autre.





L'église est bien le centre du village.







L'église affublée de la maison Lecoultre dès la fin du XIXe siècle et jusqu'en 1955 où elle fut démolie.